

CVMO

COMMISSION DES  
VALEURS MOBILIÈRES  
DE L'ONTARIO

# Pour les exercices se terminant en 2023-2025

## Plan d'activités de la CVMO



## Table des matières

---

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
Contexte .....	1
Vision, mandat et principes directeurs .....	2
<b>Environnement</b> .....	<b>4</b>
Analyse et incidence.....	4
Réglementation des valeurs mobilières .....	10
<b>Gouvernance</b> .....	<b>15</b>
La Commission .....	15
<b>Fonctionnement</b> .....	<b>19</b>
Organisation, structure et ressources pour atteindre les objectifs.....	19
<b>Orientation stratégique</b> .....	<b>25</b>
Énoncé des priorités de la CVMO.....	25
Programmes et activités actuels et futurs .....	27
<b>Risques</b> .....	<b>46</b>
Principaux risques et stratégies d'atténuation.....	46
Inventaire des principaux risques – Principaux risques et mesures d'atténuation.....	48
<b>Ressources humaines</b> .....	<b>52</b>
Plan relatif aux ressources humaines .....	52
<b>Initiatives impliquant des tiers</b> .....	<b>56</b>
Mobilisation à l'échelle nationale .....	56
Mobilisation à l'échelle internationale .....	59
Comités consultatifs de la CVMO .....	60
<b>Communications et affaires publiques</b> .....	<b>62</b>
Orientation stratégique .....	62
Sensibilisation et communications externes .....	62
Mobilisation des intervenants.....	63
Affaires publiques .....	64
Communications internes .....	64
<b>Paramètres de mesure</b> .....	<b>65</b>
Mesure du rendement.....	65
<b>Budget</b> .....	<b>67</b>
<b>Annexe A Engagements en matière de service</b> .....	<b>73</b>

# Introduction

---

## Contexte

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO » ou la « Commission ») est un organisme de réglementation du gouvernement de l'Ontario responsable de l'administration efficace de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario (la « Loi ») ainsi que de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de l'Ontario (ensemble les « Lois »).

La CVMO relève du ministre des Finances. Celui-ci, à son tour, est tenu de rendre compte à l'Assemblée législative de l'exécution du mandat de la Commission et de sa conformité avec les politiques gouvernementales, ainsi que de produire des rapports à l'Assemblée législative sur les affaires de la Commission.

La CVMO est tenue, en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations (qui est la principale directive gouvernementale en matière de gouvernance et de reddition de comptes des organismes), de présenter chaque année un plan d'activités pluriannuel (le « plan ») au ministre des Finances. Ce présent plan d'activités de la CVMO pour 2022-2025 (le « Plan d'activités » ou le « Plan ») énonce la principale stratégie de la CVMO pour les exercices 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, y compris les initiatives pour l'année à venir qui seront menées vers la réalisation de cette stratégie. Le résumé financier que contient le présent plan donne un aperçu des coûts et des revenus prévus sur une période de trois ans.

En ce qui concerne l'exercice 2023, la CVMO compose toujours avec les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les marchés financiers et les modes de travail, l'innovation sans précédent et la perturbation des finances, les changements dans les préférences et les comportements des investisseurs, et les volumes record dans les activités de base en matière de réglementation. À l'interne, les modifications de la gouvernance et de la structure organisationnelle énoncées dans le budget du printemps 2021 seront mises en œuvre pendant que les travaux sur la transformation numérique se poursuivront à pleine vitesse. Dans cette situation de changements sans précédent, la CVMO continuera à prioriser l'excellence dans les activités de base en matière de réglementation et à faire progresser les programmes pluriannuels établis dans les domaines de la supervision des instruments dérivés de gré à gré, la sensibilisation et l'éducation des investisseurs et la facilitation de l'innovation financière.

La planification des activités à la CVMO n'est pas un exercice distinct et ponctuel. Il faut s'attendre à ce qu'on apporte des modifications à divers aspects du plan d'activités et des priorités de la CVMO en réponse aux questions émergentes et à l'évolution de la conjoncture des marchés, particulièrement en tenant compte de la pandémie de COVID-19 et des recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers (le « Groupe de travail »).

Les renseignements liés à la CVMO que contient le Plan d'activités s'appliquent à l'organisation au 25 février 2022. En supposant que la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* entre en vigueur au cours de l'exercice 2022-2023, on s'attend à des modifications de la gouvernance et de la structure organisationnelle, notamment la bifurcation des rôles du président et chef de la direction et la séparation de la fonction juridictionnelle de la fonction réglementaire, qui sont décrites ultérieurement dans ce plan d'activités. De plus, le budget et le dénombrement total des postes permanents reflètent ces modifications prévues.

## Vision, mandat et principes directeurs

### Notre vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité en inspirant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

### Mandat et principes directeurs

Dans le budget du printemps 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son intention d'aller de l'avant avec les modifications législatives et d'appuyer les recommandations du Groupe de travail d'élargir le mandat de la CVMO pour favoriser des marchés concurrentiels et la formation de capital. Ces modifications de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario sont entrées en vigueur le 27 avril 2021.

Le mandat révisé de la CVMO consiste à assurer la protection des investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, de favoriser des marchés financiers justes et efficaces, et de susciter la confiance à leur égard, ainsi que de contribuer à la stabilité du système financier et à l'atténuation du risque systémique.

Les principaux moyens d'exécuter ce mandat sont les suivants :

- établir/définir des exigences de divulgation en temps opportun de renseignements exacts qui s'avèrent nécessaires pour permettre aux investisseurs de prendre des décisions éclairées;
- établir des restrictions à l'égard des pratiques et procédures frauduleuses et déloyales du marché;
- établir des exigences pour veiller à ce que soient maintenues des normes d'aptitude et de conduite professionnelles élevées pour les participants au marché;
- mettre l'accent sur la réduction du fardeau réglementaire inutile pour les participants au marché tout en préservant la protection des investisseurs;
- administrer de manière opportune, ouverte et efficiente les activités d'application de la loi, de conformité et d'arbitrage;
- déléguer des fonctions particulières à des organismes d'autoréglementation (OAR) (sous réserve d'une supervision appropriée de la CVMO);
- harmoniser et coordonner de manière responsable des pratiques de réglementation avec les autres territoires de compétence (p. ex. par l'intermédiaire des Autorités canadiennes en valeurs mobilières [ACVM], des Responsables des organismes de réglementation et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs [OICV]);
- faciliter l'innovation au sein des marchés financiers de l'Ontario.

La CVMO s'engage à favoriser la confiance à l'égard des marchés financiers de l'Ontario, à promouvoir un milieu concurrentiel dans ces marchés, à appuyer la formation de capital, à rationaliser la réglementation en mettant davantage l'accent sur la réduction du fardeau réglementaire sans compromettre la protection des investisseurs et à maintenir la position du secteur des services financiers de l'Ontario en tant que chef de file mondial et contributeur important à l'économie de la province.

La CVMO continuera de surveiller les risques liés à la stabilité du système financier, d'améliorer la résilience des marchés et d'atténuer les risques découlant des événements systémiques nationaux et mondiaux.

## Réponse aux attentes énoncées dans la lettre de mandat de l'organisme

La CVMO continuera de travailler en étroite collaboration avec le ministère des Finances conformément à la lettre de mandat d'octobre 2021 que le ministre des Finances a adressée au président de la CVMO et elle assurera la coordination auprès des intervenants, le cas échéant, pour répondre aux attentes.

# Environnement

---

## Analyse et incidence

Comme le monde émerge d'une année extraordinaire, un certain nombre de facteurs environnementaux auront une incidence sur les activités, le programme de politiques et l'affectation des ressources de la CVMO pour les années à venir.

### Influence durable de la COVID-19

La pandémie de COVID-19, les réponses connexes des participants au marché et des gouvernements, et les changements de comportements des investisseurs continueront d'entraîner des répercussions sur les marchés financiers en Ontario et dans le monde entier dans un avenir prévisible.

L'économie poursuit sa transition vers les nouvelles réalités occasionnées par la pandémie. Bien que de nombreux secteurs aient connu une croissance importante, le rythme de la reprise a été inégal entre les secteurs et demeure tributaire de la stabilité des mesures visant à limiter la propagation du virus. Les gouvernements continuent de fournir un soutien fiscal et monétaire à grande échelle à l'économie et aux marchés financiers, et certains programmes, notamment les subventions salariales aux entreprises, commencent à être éliminés progressivement. Bien que les niveaux d'épargne des ménages aient augmenté au cours de la pandémie, les prix des logements ont fortement augmenté et les pressions inflationnistes croissantes ont contribué à l'augmentation des dépenses de consommation. En même temps, la reprise du marché du travail a été inégale, avec des pénuries de main-d'œuvre qui se développent dans certains secteurs. Les banques centrales du monde entier continuent d'évaluer le rythme auquel les taux d'intérêt seront augmentés et les autres soutiens monétaires seront réduits. Ces changements de taux directeur peuvent avoir une incidence sur la liquidité du marché, le rendement des sociétés financières, les offres de produits et les comportements des investisseurs de détail.

Les restrictions liées à la pandémie ont entraîné une évolution vers les canaux de vente en ligne dans diverses industries. Un plus grand confort des consommateurs avec ces canaux de vente pourrait favoriser une évolution vers les conseillers en ligne et la commercialisation directe des produits d'investissement. La CVMO continuera à surveiller de près la façon dont ces développements appuient des marchés équitables, efficaces et concurrentiels.

À mesure que le passage au travail à distance dans la plupart des secteurs financiers se développe vers des arrangements hybrides plus permanents, la CVMO continuera d'évaluer la façon dont elle interagit avec sa population réglementée au moyen de canaux numériques améliorés et, par exemple, d'exams de conformité intégrés virtuels et sur place.

### Amélioration de l'environnement réglementaire

À mesure que les marchés financiers de l'Ontario évoluent, la CVMO – et le cadre dans lequel elle fonctionne – doit maintenir sa capacité d'adaptation aux changements. Les développements dans d'autres marchés financiers, dans la technologie et au-delà des frontières influencent l'activité d'investissement et les attentes des investisseurs sur nos marchés, présentant plusieurs nouvelles questions de réglementation. La CVMO effectue activement des analyses prospectives, collabore avec ses homologues nationaux et internationaux pour

surveiller les développements, en plus de contribuer et de façonner les discussions stratégiques pertinentes à notre mission réglementaire.

En octobre 2021, le gouvernement de l'Ontario a publié une ébauche de la *Loi sur les marchés des capitaux* soumise aux intervenants aux fins de consultation. La *Loi sur les marchés des capitaux* permettrait de mettre à jour et de rationaliser le cadre législatif de la CVMO et de fournir des éclaircissements supplémentaires aux participants aux marchés financiers. La CVMO continuera d'appuyer le gouvernement dans le cadre du travail continu lié à la consultation, ce qui comprend appuyer le ministère des Finances dans l'examen des commentaires des intervenants sur l'ébauche de la *Loi sur les marchés des capitaux* et aider à apporter d'autres révisions à la *Loi sur les marchés des capitaux* ou à toute autre modernisation législative, au besoin. Ces efforts aideront à appuyer l'harmonisation avec les lois des autres provinces et territoires.

## Évolution du paysage des investissements

Le rythme de l'évolution et de l'innovation technologiques des marchés financiers met les organismes de réglementation au défi d'élaborer et de maintenir un cadre réglementaire réceptif et aligné. Les intervenants du marché continuent d'élargir leur offre de produits et de services. Les innovations en matière de technologie financière et dans d'autres marchés perturbent le secteur des services financiers. La technologie financière tire parti de l'innovation technologique, de la numérisation et de la technologie de registre distribué pour créer de nouvelles offres de produits et plateformes sur lesquelles les investisseurs peuvent accéder, y compris les cryptoactifs basés sur la chaîne de blocs et les plateformes de négociation de cryptoactifs. La CVMO doit comprendre les répercussions de ces forces perturbatrices et y répondre conformément à son mandat global.

La vitesse à laquelle les cryptoactifs et les entreprises qui les échangent ont évolué indique la rapidité avec laquelle les marchés financiers évoluent, mais affirment également le besoin d'approches réglementaires équilibrées. La hausse des intérêts spéculatifs des investisseurs de détail et institutionnels a fait grimper les prix des cryptoactifs, qui restent volatils. Cette croissance a également signalé le désir des propriétaires de cryptoactifs d'effectuer des transactions sur ces actifs par l'entremise de la finance décentralisée. La CVMO continuera de mettre l'accent sur la mise en conformité des plateformes de négociation des cryptoactifs et de prendre des mesures d'application, le cas échéant.

La participation accrue des investisseurs de détail aux marchés financiers a été motivée par l'augmentation de l'épargne des ménages, la bonne performance du marché financier et la baisse des possibilités de négociation des coûts. Pour certains, un désir de rendement a entraîné des investissements spéculatifs, comme les actions-feu de paille, tandis que d'autres recherchent d'autres actifs, comme les cryptoactifs. Les organismes de réglementation doivent rester vigilants face aux produits qui promettent des rendements plus élevés et continuer à s'assurer que les investisseurs ont accès aux renseignements et aux outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées.

Au cours de 2021, le financement du marché public s'est accéléré en Ontario. Ces activités de collecte de capitaux ont généré un volume sans précédent de dépôts de prospectus, ainsi qu'une augmentation des premiers appels publics à l'épargne. La CVMO continue de surveiller et d'évaluer les nouvelles formes de collecte de capitaux pour s'assurer que notre régime facilite de nouvelles options rentables pour les émetteurs, et appuie la confiance des investisseurs et leur capacité à prendre des décisions d'investissement éclairées.

La croissance du financement public est due en partie à la maturité croissante des investissements axés sur des objectifs, comme en témoigne l'intérêt croissant des investisseurs pour les finances environnementales, sociales

et de gouvernance (ESG) et le soutien aux entreprises et aux communautés noires, autochtones et de personnes de couleur. L'avènement du financement de l'action climatique et des divulgations d'émetteurs connexes a stimulé la croissance des instruments financiers finançant des transitions à faible émission de carbone. Les fonds d'investissement spécialisés destinés aux entreprises appartenant à un éventail plus diversifié de personnes augmentent leur accès au capital et à la croissance. Ces développements soulignent l'importance de la divulgation et de la surveillance.

## Travail réglementaire de base

La CVMO a connu des augmentations importantes et persistantes du volume et de la complexité de son travail de réglementation de base. La CVMO maintiendra un niveau approprié d'activités de réglementation des marchés de base dans les secteurs de programme suivants et s'efforcera de le faire dans le cadre des normes et des lignes directrices de service applicables.

- Autorisations (réception, inscription, reconnaissance)
- Conformité/surveillance/supervision
- Application de la loi

## Besoins et éducation des investisseurs

Les besoins et les défis des investisseurs, qui constituent les principaux moteurs des préoccupations réglementaires, évoluent rapidement. Les données démographiques changent, le secteur financier évolue, la technologie est en bouleversements et l'incidence de la pandémie mondiale actuelle sur la sécurité financière future des gens commence à peine à être comprise. L'un des moyens de relever ces défis consiste à éduquer les investisseurs.

Étant donné que la responsabilité de l'investissement en vue de la retraite continue de passer des régimes de pension aux particuliers, les investisseurs sont appelés à atteindre le rendement nécessaire pour financer leurs besoins futurs. Il existe de grandes lacunes dans les niveaux d'expérience en matière de placement et de connaissances financières chez les investisseurs. L'éducation des investisseurs peut contribuer à ce qu'ils obtiennent de meilleurs résultats financiers et constitue un élément important concernant leur protection.

Les données démographiques sont essentielles afin de mieux cerner les besoins des investisseurs et elles constituent un facteur déterminant dans la plupart des enjeux qui les concernent. Les divers segments d'investisseurs (p. ex., les personnes âgées et les jeunes investisseurs) présentent des caractéristiques particulières et leurs préférences peuvent varier en ce qui concerne les produits et les modes de services.

Les activités de sensibilisation de la CVMO doivent tenir compte d'autres tendances. L'intérêt croissant à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et le soutien des communautés et des entreprises appartenant à des particuliers plus diversifiés mettent en évidence la nécessité pour les organismes de réglementation d'aider les investisseurs à obtenir les meilleurs renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées en matière de placement et de vote. L'automatisation des conseils financiers redéfinit également la prestation des services de gestion du patrimoine des clients et les frais exigés pour ces conseils, ce qui exige une approche agile par les organismes de réglementation.

Les investisseurs ont besoin de renseignements clairs, fiables et accessibles pour prendre des décisions de placement éclairées. Les investisseurs peuvent trouver des renseignements détaillés et officiels sur les entreprises et les produits en consultant le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) et les sites officiels des entreprises. Les lois sur

les valeurs mobilières exigent également que les émetteurs fournissent divers documents aux investisseurs, y compris des prospectus, des circulaires d'émission de droits, des états financiers annuels et provisoires, et des rapports de gestion connexes, des documents relatifs aux procurations et des circulaires d'offre d'achat visant à la mainmise et des circulaires d'offre de l'émetteur qui sont fournis au nom des émetteurs sous forme papier ou électronique. La CVMO continue d'examiner des façons de moderniser les exigences en matière de divulgation et la livraison des documents de divulgation afin d'accroître la qualité, la facilité d'utilisation et l'accessibilité pour les investisseurs, tout en maintenant des options pour les investisseurs qui souhaitent recevoir des renseignements sur papier.

La protection des investisseurs est un élément clé du mandat de la CVMO. La CVMO protège les investisseurs en appliquant activement les lois sur les valeurs mobilières afin de tenir les délinquants responsables et de prévenir toute inconduite future. Le Bureau de l'investisseur de la CVMO fournit des renseignements impartiaux pour aider les investisseurs à évaluer leurs choix, à investir judicieusement et à se protéger contre la fraude. La CVMO se concentre sur l'amélioration de l'expérience des investisseurs et cherchera des moyens nouveaux et novateurs de sensibiliser et de soutenir les investisseurs de détail dans l'environnement d'investissement complexe et incertain d'aujourd'hui, y compris en améliorant l'éducation, la sensibilisation et la mobilisation et l'amélioration des renseignements fournis aux investisseurs ou d'autres interactions que les investisseurs ont avec les émetteurs et les inscrits.

Appuyer l'innovation pour attirer des investissements en Ontario

La CVMO s'est engagée à accroître la confiance dans les marchés financiers et à améliorer la capacité de l'Ontario à attirer des entreprises, des investissements et des emplois.

La CVMO a créé le Bureau de l'innovation, qui s'efforce de :

- Favoriser des marchés financiers justes et efficaces et appuyer l'innovation des marchés financiers grâce à des initiatives comme la Rampe de lancement de la CVMO, le TestLab de la CVMO et le Bac à sable réglementaire des ACVM;
- Accroître la visibilité et la crédibilité de la CVMO en tant qu'organisme de réglementation novateur et agile;
- Renforcer l'écosystème de l'innovation de l'Ontario au moyen d'approches réglementaires souples et proportionnées et d'un soutien accru aux entreprises novatrices qui cherchent à s'établir ou à s'étendre en Ontario;
- Favoriser de nouvelles méthodes de mobilisation auprès de la communauté de l'innovation afin d'adapter les services de soutien aux entreprises aux priorités des intervenants et de soutenir et de permettre l'utilisation de la technologie.

Ces initiatives sont essentielles à la promotion d'un système de réglementation des marchés financiers concurrentiel, efficace et solide à l'échelle mondiale, qui rationalise la collecte de capitaux pour les entreprises, protège les investisseurs contre les risques du système financier et les fautes professionnelles et contribue à faire de l'Ontario une destination attrayante pour les capitaux du monde entier.

### **Stratégie de réglementation des produits dérivés**

Les marchés des produits dérivés de gré à gré sont vastes, complexes et mondiaux et, par conséquent, présentent des défis uniques en matière de conformité et de surveillance. Il est essentiel de mettre en œuvre des programmes rigoureux de conformité et de surveillance dans ce domaine afin de minimiser les possibilités

d'inconduite qui peuvent nuire à l'intégrité du marché et accroître le risque systémique pour les marchés financiers de l'Ontario. Ces marchés sont également un outil essentiel qui permet aux entités de mieux gérer leurs risques; un cadre réglementaire clair et efficace qui soutient le bon fonctionnement des marchés des produits dérivés est donc essentiel.

Dans ce contexte, la CVMO vise à établir des règles qui protègent contre les abus sur ces marchés tout en permettant à l'innovation, à la croissance et à la concurrence de prospérer.

### **Résilience en matière de cybersécurité**

Nous continuons d'exercer nos activités en faisant face aux risques de cyberattaques qui pourraient perturber nos marchés et les intervenants dans le marché. La dépendance croissante à l'égard de la connexité numérique augmente le risque d'interruption numérique de nos services et des marchés financiers, entraînant impérativement la nécessité de sensibilisation aux cyberattaques et de renforcement de la résilience en matière de cybersécurité. Il s'agit d'une menace grandissante, étant donné qu'un nombre croissant d'entreprises, de services et d'opérations traversent les frontières nationales et internationales. La CVMO, en collaboration avec d'autres organismes de réglementation partenaires, a un rôle important à jouer dans le cadre de l'évaluation et de la promotion de l'état de préparation, du soutien de la coordination et de la résilience en matière de cybersécurité au sein du secteur des services financiers, ainsi que dans la sensibilisation aux risques liés à la cybersécurité.

### **Transformation numérique**

La complexité sans cesse croissante du marché entraîne un recours accru aux données, à l'analytique et à la rationalisation des opérations.

La CVMO investit dans la technologie, l'infrastructure et la cybersécurité pour soutenir un programme de transformation numérique qui améliorera l'accès aux données et à l'information afin de mieux cerner les tendances et les risques à l'appui de l'analyse et de la prise de décision.

Avec des outils et des technologies modernes et un cadre de données et d'analytique robuste, la CVMO est mieux préparée à appuyer des mandats gouvernementaux plus vastes et à favoriser la confiance des investisseurs dans les marchés financiers au moyen de pratiques de réglementation novatrices.

### **Stratégie relative aux effectifs**

La capacité de la CVMO à atteindre les buts et objectifs stratégiques établis dépend de la disponibilité de ressources suffisantes et appropriées. La pandémie de COVID-19 a changé notre façon de travailler. La CVMO continuera à adapter les pratiques de travail et le lieu de travail pour appuyer l'exécution efficace et efficiente des activités de réglementation et commerciales dans un modèle de travail hybride, où les employés travaillent sur place et à distance.

Bien qu'il soit difficile d'attirer, de motiver et de maintenir en poste les talents les plus prometteurs au sein d'un marché de plus en plus concurrentiel, la CVMO continue de renforcer ses capacités et ses compétences en recrutant des employés dans tout un éventail de domaines et en perfectionnant les compétences et l'expérience de ses talents à l'interne.

## Vérification de l'optimisation des ressources

La vérificatrice générale de l'Ontario a sélectionné la CVMO pour une vérification de l'optimisation des ressources, qui a eu lieu tout au long de 2021. Les résultats et les recommandations ont été publiés le 1<sup>er</sup> décembre 2021. Le plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations de la vérification de l'optimisation des ressources est inclus dans les plans d'activités détaillés des directions pertinentes et appuyé par nos objectifs stratégiques et initiatives prioritaires.

## Réglementation des valeurs mobilières

La CVMO assume la responsabilité globale pour l'administration efficace de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario (la « Loi ») ainsi que de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de l'Ontario (ensemble les « Lois »). Bien que la CVMO supervise la réglementation des valeurs mobilières pour l'Ontario, les marchés financiers sont très intégrés. Par conséquent, la plupart des activités de la CVMO sont coordonnées avec celles des autres organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux et territoriaux principalement par l'intermédiaire des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). La coordination avec les ACVM permet de réduire la complexité réglementaire et le fardeau des intervenants du marché.

### Le rôle des ACVM

Le principal objectif des ACVM consiste à coordonner et à harmoniser la réglementation des marchés financiers canadiens. Les membres des ACVM travaillent en collaboration pour élaborer et pour mettre en œuvre des lois harmonisées sur les valeurs mobilières et pour administrer, surveiller et faire appliquer les lois d'une manière cohérente et coordonnée afin de réduire au minimum le dédoublement des mesures réglementaires.

Les ACVM ont atteint un niveau élevé d'harmonisation et d'uniformité dans les lois sur les valeurs mobilières et la mise en œuvre de ces lois partout au Canada. À l'heure actuelle, la plupart des exigences réglementaires sont énoncées dans les règlements quasiment uniformes dans tous les territoires de compétence. En plus d'harmoniser les règlements, le régime de passeport et le mode d'interaction connexe avec la CVMO fournissent une procédure de dépôt et d'examen simplifiée des prospectus et des demandes de dispense auprès de multiples organismes de réglementation au Canada, ce qui réduit le fardeau réglementaire imposé aux intervenants dans le marché. Le régime vise à permettre à un membre des ACVM de s'appuyer sur l'analyse et l'examen effectués par le personnel d'un autre membre des ACVM. La CVMO n'est pas membre du régime de passeport, mais, dans bien des cas, elle se fonde sur les décisions d'autres territoires de compétence.

### Organismes d'autoréglementation (OAR)

Les ACVM ont mis au point une approche coordonnée en matière de réglementation des OAR. Les OAR reconnus jouent un rôle important dans la promotion de la protection des investisseurs et de l'intégrité du marché. Ils disposent de règles normatives, du personnel chargé de la conformité et d'une fonction de mise en application de la loi, qui comprend le pouvoir d'imposer des sanctions à leurs courtiers membres et à leurs représentants individuels et aux personnes autorisées, c.-à-d., amendes, réprimandes, suspensions et radiations d'adhésion permanentes. La Loi offre aux OAR la capacité de poursuivre le recouvrement des amendes disciplinaires directement devant les tribunaux. En tant qu'organismes de réglementation de première ligne, les OAR s'acquittent de leurs responsabilités, sous réserve de la surveillance des organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières compétents, appelés « autorités de reconnaissance ».

Le Canada compte deux OAR reconnus et financés par le secteur : l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) à l'intention des courtiers de fonds communs de placement inscrits et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). La plupart des membres des ACVM s'appuient sur les OAR compétents pour mener leurs activités courantes de réglementation des courtiers de fonds communs de placement et des courtiers en valeurs mobilières; l'OCRCVM est également responsable de l'inscription des particuliers et de la surveillance des négociations effectuées sur les marchés boursiers et du financement par emprunt au Canada. Chaque OAR est l'unique promoteur d'un fonds de protection des épargnants visant à protéger les actifs des clients en cas d'insolvabilité de l'un de ses membres.

Les fonds approuvés sont ceux du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) à l'intention des membres de l'OCRCVM et ceux de la Corporation de protection des investisseurs de l'ACFM (CPI de l'ACFM) à l'intention de ses propres membres.

Les autorités de reconnaissance disposent de programmes officiels de surveillance comprenant la production régulière de rapports sur les activités, des examens de surveillance, des processus d'examen des modifications proposées aux règles et aux règlements, et des réunions régulières avec les OAR afin de discuter des enjeux et des nouvelles tendances. Des programmes semblables sont en place pour les fonds de protection des épargnants. Étant donné que plusieurs territoires de compétence participent à la surveillance des OAR et des fonds de protection des épargnants, les programmes sont coordonnés. À cette fin, on a recours à un modèle d'organisme de réglementation principal; chaque autorité de reconnaissance participe activement à la surveillance, mais un seul organisme de réglementation (c.-à-d., l'organisme de réglementation principal) coordonne le processus. La CVMO est l'organisme de réglementation principal de l'OCRCVM, du FCPE et de la CPI de l'ACFM, tandis que la British Columbia Securities Commission (BCSC) est l'organisme de réglementation principal de l'ACFM.

Le comité de surveillance de l'OCRCVM et celui de l'ACFM sont responsables de traiter les questions et initiatives touchant ces OAR. Les activités courantes de surveillance des OAR et des fonds de protection des épargnants sont assurées par des sous-comités établis pour chacun d'entre eux. Ces sous-comités servent également de forums de discussion sur les enjeux liés à chaque entité réglementée.

À compter de décembre 2019, les ACVM ont mené un examen approfondi du cadre juridique pour les deux OAR, l'ACFM et l'OCRCVM, et publié leur énoncé de position 25-404 le 3 août 2021. La CVMO et les ACVM mettront l'accent sur la mise en œuvre d'un nouvel OAR conforme à l'énoncé de position 25-404, qui comprend l'intégration des OAR existants, et séparément, les deux fonds de protection des épargnants en vertu du nouveau cadre.

## Bourses

Les bourses reconnues dans divers territoires de compétence au Canada sont le Groupe TMX Inc. (et le Groupe TSX Inc., qui exploite la bourse), la Bourse de croissance TSX, la Bourse des valeurs canadiennes (CSE), la Bourse Alpha TSX (Alpha), Neo Exchange Inc. (NEO), Nasdaq CXC Limited (Nasdaq), Natural Gas Exchange (NGX) et la Bourse de Montréal. Ces bourses fournissent des services dans plusieurs provinces et territoires, et elles font l'objet de réglementation par les organismes de réglementation des valeurs mobilières dans les territoires de compétence où elles exercent leurs activités. Les ACVM s'appuient sur un modèle d'organisme de réglementation « principal » pour la surveillance de chaque bourse reconnue, selon lequel un territoire de compétence reconnaît la bourse tandis que les autres la dispensent d'une reconnaissance en se fondant sur des principes de reconnaissance.

La CVMO est l'organisme de réglementation principal du Groupe TSX Inc., d'Alpha, de NEO et de Nasdaq. Elle est également l'organisme de réglementation principal de la CSE, conjointement avec la BCSC. L'Alberta Securities Commission (ASC) et la BCSC sont les organismes de réglementation principaux conjoints de la Bourse de croissance TSX. En ce qui concerne le marché des produits dérivés, l'Autorité des marchés financiers (AMF) est l'organisme de réglementation principal de la Bourse de Montréal et l'ASC, celui de NGX.

## Agences de compensation

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011, les agences de compensation qui exercent leurs activités en Ontario doivent être reconnues par la CVMO ou être dispensées de l'obligation d'être reconnues comme agences de compensation en Ontario. Les agences de compensation reconnues par la CVMO et ayant le droit d'exercer leurs activités en Ontario sont la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS), la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), FundSERV Inc. et LCH Limited.

## Répertoires des opérations

La CVMO a désigné Chicago Mercantile Exchange Inc., DTCC Data Repository (U.S.) LLC et ICE Trade Vault, LLC comme répertoires des opérations exerçant leurs activités en Ontario. Dans le cadre de l'engagement du Canada à l'égard de l'initiative du G20 visant à réformer les pratiques sur les marchés des produits dérivés de gré à gré, la CVMO a adopté une Règle sur les répertoires des opérations afin de renforcer la transparence sur le marché des produits dérivés de gré à gré en exigeant que les intervenants dans le marché déclarent certains renseignements sur les opérations à un répertoire des opérations désigné et d'imposer des normes minimales aux répertoires des opérations désignés afin de s'assurer qu'ils exercent leurs activités de manière à promouvoir l'intérêt public. Les intervenants dans le marché ont commencé à faire leurs déclarations en vertu de la Règle sur les répertoires des opérations en octobre 2014.

## Réglementation des émetteurs – Placements et information continue

La divulgation d'informations complètes, exactes et opportunes constitue la pierre angulaire de la protection des investisseurs et de l'efficacité des marchés financiers. Sous réserve de certaines dispenses précises, les émetteurs sont tenus d'élaborer et de déposer un prospectus provisoire et un prospectus définitif avant toute distribution de valeurs mobilières au public. Le prospectus doit divulguer complètement, fidèlement et clairement tous les faits importants se rapportant aux valeurs mobilières offertes selon le prospectus et la Commission doit le recevoir.

Les sociétés ouvertes (appelées « émetteurs assujettis ») doivent se conformer à des obligations en matière d'information continue périodique et opportune. Ces obligations comprennent la production de rapports financiers périodiques (annuels et intermédiaires), de déclarations de changement important, ainsi que de déclarations d'acquisition d'entreprise. Des exigences qui contribuent à des marchés équitables et efficaces, comme la production de rapports d'initiés, ainsi que des exigences en matière de gouvernance d'entreprise et de protection des actionnaires minoritaires font également partie de la réglementation des sociétés ouvertes.

Les émetteurs qui se prévalent d'une dispense de prospectus doivent se conformer aux conditions applicables. Selon la dispense, les conditions se rapportent à la nature des acheteurs, aux limites des montants pouvant être distribués, à l'information qui doit être divulguée et aux limites de la production continue de rapports.

Les examens de surveillance des notices d'offre des émetteurs assujettis sont effectués selon une approche fondée sur le risque, à la fois lorsqu'une société offre initialement ses titres au public et de façon continue comme elle fournit sans cesse de l'information au marché afin d'évaluer la conformité aux exigences de la législation sur les valeurs mobilières.

Les placements dispensés de prospectus ne nécessitent pas d'approbation préalable ni d'examen par le personnel. La conformité et la surveillance des émetteurs sur le marché non réglementé sont axées sur la

sensibilisation à nos exigences, la surveillance de l'utilisation des dispenses de prospectus et la détection des cas importants de non-conformité qui pourraient nécessiter une intervention réglementaire.

Les fonds d'investissement qui proposent des valeurs mobilières au public doivent préparer et déposer un prospectus provisoire et un prospectus définitif avant de distribuer leurs valeurs mobilières. De plus, les fonds communs de placement conventionnels doivent préparer un document d'Aperçu du fonds qui doit être remis à un acheteur avant l'achat de titres de fonds communs de placement. Rédigé dans un langage simple, ce document doit fournir des renseignements essentiels sur le fonds et il ne doit pas comporter plus de deux pages. De même, les fonds négociés en bourse doivent remettre un document d'Aperçu du FNB aux investisseurs qui achètent des titres de FNB par l'intermédiaire d'une bourse.

Les fonds d'investissement offerts au public sont assujettis à des obligations d'information continue semblables à celles qui s'appliquent aux sociétés ouvertes. Ces fonds d'investissement doivent également se conformer aux règlements sur les produits qui contribuent à la protection des investisseurs, y compris les restrictions de placement, les exigences relatives à la garde des actifs et les exigences en matière de droit de vote des détenteurs de valeurs mobilières. La protection des investisseurs est davantage favorisée en exigeant que chaque fonds d'investissement offert au public dispose d'un comité d'examen indépendant (CEI), c.-à-d., un organisme entièrement autonome dont le rôle consiste à examiner toutes les décisions renvoyées au CEI par le gestionnaire du fonds impliquant un conflit d'intérêts réel ou perçu auquel fait face le gestionnaire dans le cadre de l'exploitation du fonds.

La CVMO réglemente également les produits structurés qui sont des valeurs mobilières et qui sont vendus à des épargnants. Ces produits structurés sont également appelés billets liés. Les billets liés offrent une exposition des placements à des indices publics et ils peuvent avoir divers degrés de protection en cas de baisse ou de paiement. Pour distribuer ces billets liés, leurs émetteurs déposent des prospectus préalables de base et des suppléments au prospectus. Tout nouveau billet lié est assujetti à l'examen de la CVMO avant d'être distribué.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la supervision principale des placements hypothécaires consortiaux a été transférée de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) à la CVMO, à l'exception des placements hypothécaires consortiaux admissibles et des placements hypothécaires consortiaux distribués aux clients autorisés.

## **Inscription des courtiers, des conseillers et des gestionnaires de fonds de placement**

La réglementation des courtiers, des conseillers et des gestionnaires de fonds de placement repose sur l'inscription et les obligations continues des personnes et des entreprises inscrites. L'inscription consiste à démontrer que la personne ou la société possède les qualités requises en matière de compétence, d'intégrité et de solvabilité financière pour être inscrite. Une fois inscrit, un courtier, un conseiller ou un gestionnaire de fonds de placement doit respecter de façon continue les obligations des personnes et des compagnies inscrites. Par exemple, les compagnies inscrites doivent respecter certaines exigences liées à la conduite professionnelle (y compris les exigences en matière de connaissance du client, de connaissance du produit, de convenance, de gestion des conflits d'intérêts et de relation avec le client) et aux rapports financiers, aux fonds de roulement, à l'assurance et au cautionnement.

Sauf si elles font l'objet d'une dispense ou d'une exception discrétionnaire, les sociétés doivent s'inscrire dans chaque territoire de compétence où elles exercent les activités suivantes :

- effectuer des opérations;
- fournir des conseils;
- se présenter comme effectuant des opérations ou offrant des conseils;
- agir en tant que souscripteur;
- agir en tant que gestionnaire de fonds de placement.

La CVMO inscrit les sociétés dans toutes les catégories d'inscription (cette fonction n'est pas déléguée aux OAR en Ontario).

Les particuliers doivent s'inscrire auprès de la CVMO s'ils effectuent des opérations ou des activités de souscription, s'ils fournissent des conseils au nom d'un courtier ou d'un conseiller inscrit, ou encore s'ils agissent à titre de personne désignée la plus haut placée ou de responsable de la conformité d'une société inscrite.

La CVMO a délégué à l'OCRCVM l'inscription des représentants de courtier de ses sociétés membres. Afin de faciliter l'inscription et le dépôt dans plusieurs territoires de compétence, les ACVM ont mis en place la Base de données nationale d'inscription et elles ont harmonisé le régime d'inscription. Des examens de surveillance des personnes et des compagnies inscrites ainsi que des intervenants dans le marché des produits dérivés sont effectués afin d'évaluer la conformité aux lois et aux règles applicables en matière de valeurs mobilières. Des personnes et des compagnies inscrites sont sélectionnées en utilisant une approche fondée sur le risque pour des examens de conformité se rapportant à des problèmes précis ou lorsqu'on repère des préoccupations liées à des personnes et à des compagnies inscrites en particulier.

# Gouvernance

---

## La Commission

En tant qu'organisme de réglementation responsable de la surveillance des marchés financiers de l'Ontario, la Commission applique les lois. La *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario établit la Commission comme une société sans capital-actions dont le conseil d'administration est composé de ses membres (les membres). La Commission comprend au moins neuf et au plus seize membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Si la Commission compte de deux à huit membres en poste, elle est réputée être dûment constituée pendant un maximum de 90 jours selon la Loi.

Les membres sont nommés pour une durée déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre des Finances et du Conseil des ministres. Le lieutenant-gouverneur en conseil désigne également un membre à titre de président et chef de la direction de la Commission, et il peut en désigner un maximum de trois à la vice-présidence de la Commission. Le président et chef de la direction ainsi que les vice-présidents sont des membres à temps plein et ils consacrent tout leur temps aux travaux de la Commission. Les autres membres, y compris l'administrateur en chef, sont des membres à temps partiel, sont indépendants de la direction et ils consacrent tout le temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. Le directeur responsable est un membre à temps partiel sélectionné par les autres membres à temps partiel pour les représenter et assurer le leadership et la surveillance des obligations de gouvernance du conseil d'administration et de ses comités.

Depuis le 25 février 2022, la Commission est composée de quatorze membres, soit deux à temps plein et douze à temps partiel. Les membres à temps plein sont D. Grant Vingoe, président et chef de la direction, et Tim Moseley, vice-président. Les membres à temps partiel sont Kevan Cowan, Mary Anne De Monte-Whelan, Jennifer Fang, Lawrence P. Haber, Craig Hayman, Dieter Jentsch, Frances Kordyback, David Lewis, Hari Panday, Cathy Singer, Elizabeth Cynthia (Cindy) Tripp et M. Cecilia Williams.

Les candidats à une nomination sont recommandés au ministre par le président à la suite d'un processus de recrutement dirigé par le Comité de gestion interne et des mises en candidature du conseil d'administration. Le comité examine régulièrement les qualifications, les qualités, les compétences et l'expérience des membres pour s'assurer qu'ils respectent, individuellement et collectivement, les normes nécessaires pour exercer efficacement leurs responsabilités. Le comité applique une matrice de compétences pour cerner toute lacune en matière de qualités, de compétences et de qualifications qui pourrait survenir en raison d'une prochaine vacance au sein de la Commission.

Les nominations et les renouvellements de mandat des membres de la Commission sont effectués conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations, au protocole d'entente conclu avec le ministre des Finances et aux procédures du Secrétariat des nominations de l'Ontario. Conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations, les nominations gouvernementales respecteront les besoins de l'entité à laquelle les personnes ont été nommées, mais également la diversité de la population de l'Ontario et la nécessité de fournir des services et de prendre des décisions de manière professionnelle, éthique et compétente.

La Directive concernant les organismes et les nominations prévoit qu'une personne nommée à un organisme de réglementation, tel que la Commission, sera nommée pour un mandat initial d'une durée maximale de deux ans, tout en étant admissible à un deuxième mandat de trois ans au plus et à un troisième mandat d'un maximum de cinq ans. La Commission a adopté une politique visant à recommander le renouvellement du mandat d'un membre à temps partiel admissible pour un maximum de deux autres mandats de deux ans, donnant ainsi lieu à un mandat d'une durée globale potentielle de six ans.

## Cadre de gouvernance

Bien que sa structure soit celle d'une société, la Commission est un organisme de réglementation et son objet est prescrit par la Loi. La Loi établit le rôle de la Commission en ce qui concerne la réglementation des marchés financiers, énonce les principes fondamentaux dont elle doit tenir compte pour surveiller l'administration et l'application de la Loi et expose les grandes lignes de la structure de base de la Commission en matière de gouvernance et de responsabilisation.

Contrairement à une société par actions, la Commission n'a pas d'actionnaires auxquels le conseil d'administration doit rendre compte. La Commission relève plutôt du ministre des Finances et, par l'entremise de celui-ci, devant l'Assemblée législative de l'Ontario. La Loi exige que la Commission conclue un protocole d'entente avec le ministre des Finances tous les cinq ans et qu'elle lui fournisse tous les renseignements liés à ses activités, à ses opérations et à ses affaires financières qu'il demande, y compris un rapport annuel.

Le protocole d'entente établit la relation de reddition de comptes qui lie la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et le ministre. Lorsqu'il y a un changement de ministre ou de président et chef de la direction, les deux parties doivent s'entendre soit pour confirmer le protocole d'entente actuel, soit pour le réviser et en signer un nouveau dans les six mois suivant la nomination. Le protocole d'entente en vigueur peut être consulté sur le site Web de la Commission.

## Rôle des membres

### Aperçu

Les membres de la Commission exercent trois fonctions distinctes à l'appui du mandat de celle-ci, soit élaborer des politiques et des règles, siéger au conseil d'administration et arbitrer les instances administratives. Dans le cadre de l'élaboration des politiques et des règles, les membres approuvent et surveillent la mise en œuvre des initiatives et des priorités réglementaires de la Commission. À titre d'administrateurs, les membres surveillent la gestion des affaires financières et opérationnelles de la Commission. À titre d'arbitres, les membres (à l'exception du président et chef de la direction qui ne statue pas) agissent indépendamment de leurs autres rôles pour présider les instances administratives portées devant le Tribunal de la Commission – le tribunal administratif auquel est conféré le pouvoir de tenir des audiences en vertu des lois. Les grandes lignes de ces trois principaux rôles sont brièvement présentées ci-dessous.

### Réglementation

La Commission réglemente les marchés financiers de l'Ontario en élaborant des règles ayant force de loi et en adoptant des politiques qui exercent une influence sur le comportement des intervenants dans les marchés financiers. La Commission s'acquitte de ses fonctions de surveillance réglementaire par l'application des Lois et par l'administration de certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario.

Les membres assistent régulièrement à des réunions d'élaboration de politiques et de règles avec le personnel pour examiner et approuver les initiatives, les priorités, les politiques et les règles en matière de réglementation et pour discuter de la surveillance générale des marchés financiers.

La fonction d'élaboration de politiques et de règles des membres comprend les éléments suivants :

- établir les priorités stratégiques en matière de réglementation qui orientent les activités courantes au moyen de l'Énoncé annuel des priorités publié par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario;
- fournir des commentaires au personnel en ce qui concerne l'élaboration de politiques et de règles et d'autres initiatives réglementaires, y compris des initiatives en collaboration avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières;
- évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités et des initiatives;
- guider le personnel sur les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux des marchés financiers.

Deux membres se rencontrent deux fois par semaine pour étudier les demandes de dispense de la législation sur les valeurs mobilières de l'Ontario. En outre, les vice-présidents examinent les nouvelles demandes de dispense.

## Gouvernance

Les membres agissent à titre d'administrateurs de la Commission. À ce titre, ils sont responsables de la gérance globale de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, y compris la planification stratégique et l'établissement des budgets annuels, l'examen financier, la présentation des rapports financiers et la divulgation des renseignements financiers, l'évaluation des risques et les contrôles internes ainsi que la gouvernance du Conseil.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de surveillance dans le cadre des assemblées ordinaires et extraordinaires de la Commission tout entière et des réunions des quatre comités permanents. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au moins une fois par trimestre et des assemblées extraordinaires ont lieu, au besoin. Le conseil d'administration tient également des réunions de planification stratégique et d'établissement des priorités conjointement avec l'équipe de la haute direction.

Le conseil d'administration a délégué certaines responsabilités de surveillance à ses comités permanents tout en conservant le pouvoir décisionnel. Le conseil d'administration compte quatre comités permanents : le Comité des finances et de la vérification, le Comité de gestion interne et des mises en candidature, le Comité des ressources humaines et de la rémunération et le Comité de gestion des risques.

La CVMO a adopté la *Charte des rôles et des responsabilités de la Commission en matière de gouvernance* pour promouvoir une gouvernance transparente, responsable et éclairée. L'engagement de la Commission à l'égard de l'excellence dans le cadre de ses pratiques de gouvernance est appuyé par des rôles et des responsabilités clairs, des processus et une présentation de rapports efficaces, ainsi qu'une planification stratégique étendue et une importante participation des intervenants.

## Tribunal

À titre d'arbitres, les membres (à l'exception du président et chef de la direction qui ne statue pas en raison de sa participation aux activités d'application de la Loi) agissent indépendamment de leurs autres rôles pour présider les instances administratives portées devant le Tribunal de la Commission.

Les instances portées devant le Tribunal sont régies par la *Loi sur l'exercice des compétences légales* de l'Ontario, les *Règles de procédure et formules* de la Commission, la *Directive de pratique* de la Commission ainsi que les principes de droit applicables aux tribunaux administratifs.

La Commission a adopté une directive en matière d'arbitrage afin d'améliorer la transparence de ses processus d'arbitrage et elle fournit aux membres et aux employés des conseils sur les normes professionnelles et éthiques que l'on attend d'eux dans l'exercice de leurs responsabilités. La Commission a mis sur pied le Comité d'arbitrage en tant que comité consultatif permanent pour aider les membres à s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'arbitrage et pour promouvoir l'excellence du tribunal.

### **Secrétaire de la Commission**

Le conseil d'administration nomme le secrétaire de la Commission, qui est un agent responsable de la société et qui est tenu de rendre compte directement au président et chef de la direction. Le secrétaire de la Commission est chargé de la surveillance et du leadership du cadre de gouvernance et du Tribunal. Le secrétaire fournit des conseils stratégiques en matière de gouvernance, une orientation et un soutien aux membres, fait progresser les communications entre le conseil d'administration et la direction, consigne les procès-verbaux de la Commission, préserve l'intégrité et l'équité procédurale du tribunal et assure une formation sur la gouvernance et le tribunal aux membres et aux autres intervenants.

### **Modifications de la structure de gouvernance**

À l'entrée en vigueur de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*, le cadre de gouvernance subira des changements importants. Le rôle de président et chef de la direction sera divisé en deux rôles distincts. Le nouveau Tribunal des marchés financiers sera également créé à titre de division de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Jusqu'à douze membres du conseil d'administration, dont un président et chef de la direction, exécuteront les fonctions de réglementation et de gouvernance. Au moins neuf arbitres, y compris un arbitre en chef, exerceront la fonction de tribunal.

# Fonctionnement

---

## Organisation, structure et ressources pour atteindre les objectifs

La CVMO est soutenue par deux directeurs généraux et le chef de l'administration. Les directeurs généraux sont responsables de superviser et d'assurer le leadership de la réglementation des marchés. La chef de l'administration est responsable de la supervision des opérations commerciales.

Les directions responsables de la réglementation des marchés comprennent les suivantes :

- Réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité
- Financement des entreprises
- Instruments dérivés
- Application de la loi
- Fonds d'investissement et produits structurés
- Bureau des fusions et des acquisitions
- Réglementation des marchés
- Bureau des investisseurs
- Bureau du chef comptable
- Bureau de la croissance économique et de l'innovation
- Stratégies et recherche en matière de réglementation

Les directions responsables des opérations commerciales comprennent les suivantes :

- Gestion financière et rapports financiers
- Ressources humaines et services généraux
- Solutions numériques
- Sécurité de l'information
- Services d'information
- Gestion des risques d'entreprise

Les directions responsables des services consultatifs et de gouvernance relevant du président et chef de la direction comprennent les suivantes <sup>1</sup>:

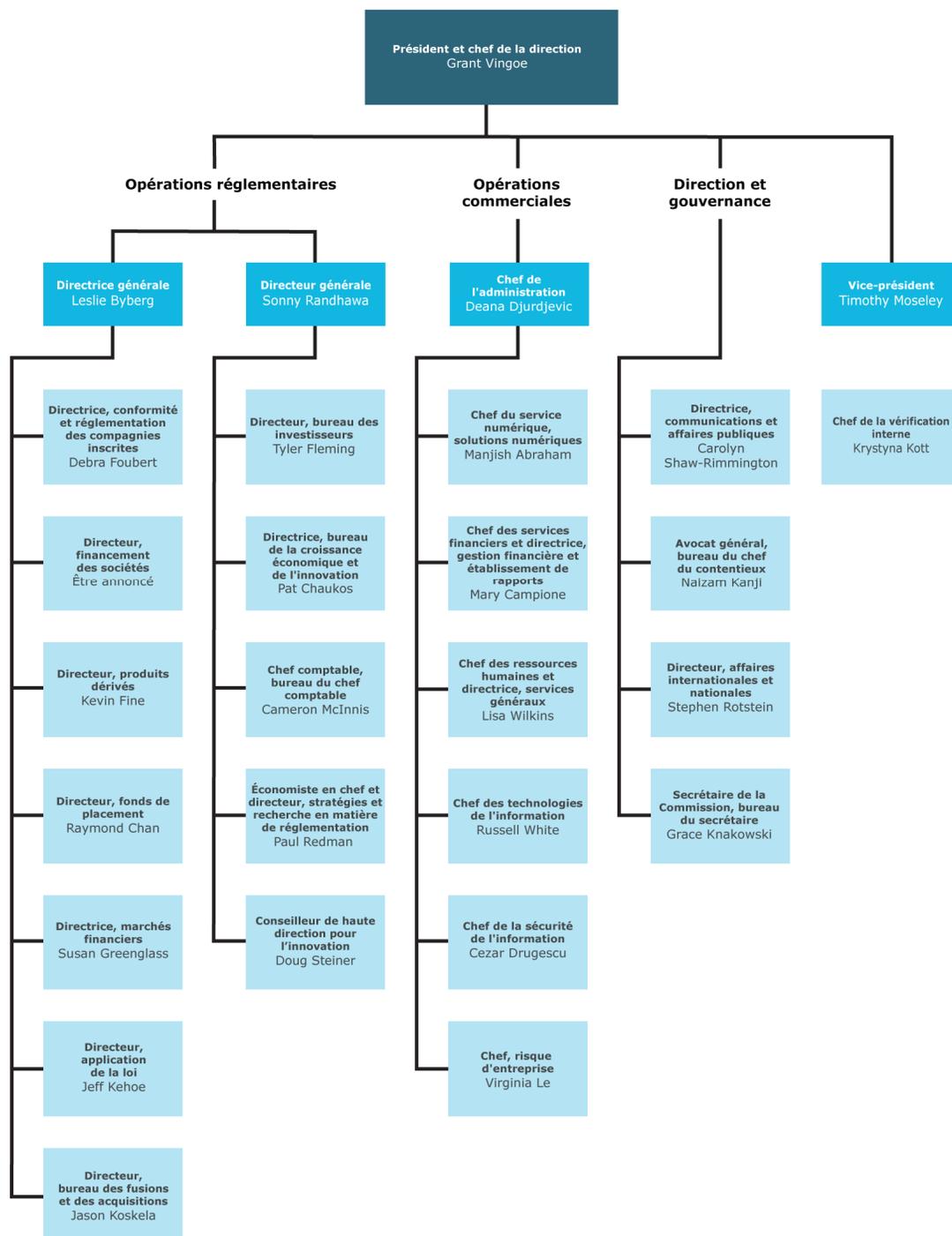
- Communications et affaires publiques
- Bureau du chef du contentieux
- Affaires internationales et nationales
- Bureau du secrétaire

La fonction de vérification interne relève du Comité de gestion des risques du conseil d'administration et du président et chef de la direction<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Dès l'entrée en vigueur de la Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières, les rôles du président et chef de la direction seront séparés et un chef de la direction, un président et un arbitre en chef seront nommés. Les directions responsables des services consultatifs et de gouvernance rendront compte au chef de la direction et au secrétaire général et directeur, Gouvernance et secrétariat du Tribunal, rendra compte séparément à l'arbitre en chef pour les questions liées aux fonctions décisionnelles du Tribunal des marchés financiers. La fonction de vérification interne relève du Comité de gestion des risques du conseil d'administration et du président.

## Organigramme de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario



Remarque : La structure organisationnelle ci-dessus représente celle de la CVMO au 25 février 2022. La structure organisationnelle la plus récente de la CVMO se trouve à l'adresse <https://www.osc.ca/fr/notre-sujet/role-de-lacvmo/notre-structure>.

## Directions et bureaux responsables de la réglementation des marchés

**Direction de la réglementation des personnes et des compagnies inscrites et de la conformité :** Elle est chargée de la réglementation des sociétés et des particuliers qui fournissent des conseils ou qui effectuent des opérations sur valeurs mobilières ou contrats à terme sur marchandises, et des gestionnaires de fonds de placement en Ontario, ainsi que de l'élaboration de politiques relatives aux personnes et aux compagnies inscrites et à leurs obligations.

**Financement des entreprises :** La direction est responsable de la réglementation des émetteurs (à l'exception des fonds d'investissement) sur les marchés publics et dispensés. Elle examine les appels publics à l'épargne, les activités du marché dispensé et la divulgation continue des émetteurs assujettis, en plus de diriger les initiatives concernant les politiques relatives aux émetteurs. Elle est également responsable de la surveillance des déclarations d'initié, de la réglementation des agences de notation et de la supervision de la fonction de réglementation des sociétés émettrices cotées sur les bourses reconnues par la CVMO.

**Direction des instruments dérivés :** Elle est responsable de l'élaboration d'un cadre réglementaire pour les opérations sur le marché des produits dérivés de gré à gré en Ontario, de la mise en œuvre et de l'examen de la conformité à ce cadre et de la participation à la surveillance du risque systémique sur les marchés financiers de l'Ontario.

**Direction de l'application de la loi :** Elle est responsable de mener les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions aux lois et d'obtenir des ordonnances d'intérêt public devant la Commission et les tribunaux.

**Direction des fonds d'investissement et des produits structurés :** Elle est responsable de la réglementation des produits d'investissement qui offrent des valeurs mobilières au public en Ontario, notamment les fonds communs de placement, les fonds négociés en bourse, les produits structurés et les programmes de bourses d'études.

**Bureau des investisseurs :** Il établit l'orientation stratégique et dirige les efforts de la CVMO en matière de participation, d'éducation et de sensibilisation des investisseurs et de recherche. Le Bureau a également une fonction d'élaboration de politiques, joue un rôle important dans la surveillance de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement et assume un rôle de leadership à la CVMO dans le domaine de l'introspection comportementale et de l'amélioration de l'expérience des investisseurs.

**Direction de la réglementation des marchés :** Elle est responsable de la réglementation des entités d'infrastructure de marché (notamment les bourses, les systèmes de négociation parallèles, les organismes d'autorégulation, les agences de compensation et les répertoires des opérations) en Ontario et de l'élaboration de politiques relatives à la structure des marchés, aux opérations, à la compensation, et aux règlements.

**Bureau du chef comptable :** Il appuie la CVMO dans la mise en place et la promotion d'un cadre rigoureux en ce qui a trait aux rapports financiers présentés par les intervenants dans le marché.

**Bureau de la croissance économique et de l'innovation :** Il est responsable de diriger les efforts de la CVMO pour soutenir l'innovation et la croissance économique dans les marchés financiers de l'Ontario. Le Bureau de l'innovation concentrera ses efforts sur des initiatives qui favorisent l'innovation et la formation de capital, modernisent la réglementation et allègent le fardeau, et renforcent la sensibilisation et la mobilisation et promouvoir la mise en œuvre de technologies visant à réduire les coûts et à accélérer l'innovation dans le secteur des services financiers.

**Bureau des fusions et des acquisitions :** Il est responsable des opérations qui portent sur les offres d'achat visant à la mainmise, les offres publiques de rachat, les regroupements d'entreprises, les opérations entre apparentées et les acquisitions importantes de valeurs mobilières d'émetteurs assujettis.

**Stratégies et recherche en matière de réglementation :** Cette direction est responsable de la recherche et de l'analyse économiques, réglementaires et financières qui appuient l'élaboration de la stratégie réglementaire et des recommandations en matière de politiques de la CVMO. Elle offre des conseils et fournit des informations afin d'éclairer la stratégie, les priorités, les décisions relatives aux activités de réglementation et les discussions de la CVMO avec d'autres organismes et agences de réglementation préoccupés par la stabilité financière. Elle soutient également les investisseurs et les intervenants dans le marché par l'intermédiaire de l'InfoCentre.

## Opérations commerciales

**Solutions numériques :** Cette direction dirige la transformation numérique des activités de la CVMO comme suit : élaborer des solutions opérationnelles axées sur les données en tirant parti de nouvelles technologies; moderniser les plateformes et les processus opérationnels; numériser les activités d'exploitation et élaborer des modèles de services axés sur l'utilisateur; établir l'analyse des services et répondre aux besoins en matière de production de rapports dans l'ensemble des directions; et assurer l'accessibilité, la qualité et la normalisation des données grâce à une gouvernance des données adaptée aux fins recherchées.

**Gestion financière et rapports financiers :** Cette direction fournit des services de gestion et d'analyse financières et des services de production de rapports et de la trésorerie pour permettre à la CVMO de continuer à exercer ses responsabilités de réglementation. L'assurance par rapport aux rapports financiers est fournie grâce à l'élaboration et au maintien de contrôles efficaces.

**Ressources humaines et services généraux :** Cette direction est responsable de diriger la CVMO dans les domaines suivants : attraction, gestion et maintien en poste efficace des talents; apprentissage et perfectionnement professionnel des employés; acquisition et gestion des connaissances; gestion des dossiers et de l'information; coordination des projets; planification, mise à l'essai et mise en œuvre de la continuité des activités; élaboration du plan stratégique de la CVMO, de l'énoncé annuel des priorités et du plan d'activités annuel de la CVMO; rapports trimestriels de la direction et du conseil d'administration; élaboration de mesures pour la production de rapports publics et internes sur le rendement de la CVMO; gestion des installations; pratiques efficaces en milieu de travail, y compris la santé et la sécurité et la sécurité du personnel.

**Services d'information (SI) :** Cette direction est responsable d'établir, de surveiller et d'effectuer la maintenance des systèmes et des services de technologie de l'information de la CVMO dans le cadre de son mandat. Le groupe comprend les services à la clientèle, les services d'applications, les services de technologie, l'architecture d'entreprise et la gestion de projet de SI.

**Sécurité de l'information :** Cette direction est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de la mise à jour continue du programme de sécurité de l'information de la CVMO visant à atteindre et à maintenir la posture de sécurité de l'organisme.

**Gestion des risques d'entreprise :** Cette direction joue un rôle de conseil et de surveillance des risques et maintient le cadre et les outils qui guident le processus de gestion des risques.

## Directions et bureaux responsables de la direction, de la gouvernance et des services consultatifs de réglementation

**Communications et affaires publiques :** Cette direction fournit des conseils et des services stratégiques afin d'assurer la communication opportune et efficace des priorités, des politiques et des mesures de la CVMO aux intervenants externes et internes.

**Bureau du chef du contentieux :** Il s'agit d'une ressource interne de la CVMO en matière de questions juridiques, de politiques, de stratégies et de gestion du risque, qui est également responsable du recouvrement des sanctions pécuniaires non payées en plus de diriger la défense de la Commission dans le cadre des procédures intentées contre celle-ci. Le Bureau soutient également le chef de l'éthique de la CVMO dans la surveillance de l'intégrité organisationnelle et de la conduite éthique. Il fournit des conseils et du soutien à la CVMO dans le cadre de ses relations avec le ministère des Finances et les autres organismes de réglementation et gouvernements.

**Affaires internationales et nationales :** Cette direction est responsable de conseiller la Commission dans le cadre de ses relations et de son engagement avec le gouvernement, les organismes de réglementation et d'autres organismes au Canada et à l'étranger. Elle appuie la participation du président et du personnel de la Commission aux activités des ACVM, des chefs des organismes de réglementation et de l'OICV en plus de gérer la reddition de comptes de la Commission au ministre des Finances et les relations de travail courantes avec le ministère des Finances.

**Bureau du secrétaire de la Commission :** Il appuie les membres de la Commission dans l'exécution de leur mandat statutaire à titre de responsables de l'élaboration des politiques et des règles, d'arbitres pour le Tribunal de la Commission et de membres du conseil d'administration en leur fournissant des conseils et un soutien professionnel en matière de droit administratif.

**Auditeur interne :** Il effectue des audits internes fondés sur les risques afin d'évaluer la qualité et l'efficacité des processus et des systèmes de la CVMO, notamment la conformité aux politiques et aux procédures.

## Total de postes permanents pour l'exercice 2022-2023

Remarque : Les postes ci-dessous reflètent les modifications qui seront apportées à la gouvernance et à la structure de la CVMO qui entreront en vigueur lorsque la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* entrera en vigueur. Dans le cadre de la nouvelle structure, le rôle du président et chef de la direction de la CVMO précédent sera divisé en deux postes distincts et séparés de président et de chef de la direction. De plus, le conseil d'administration de la CVMO continuera d'assurer une surveillance financière, réglementaire et opérationnelle, tandis qu'un tribunal distinct sera créé pour juger les instances. Des rôles de soutien organisationnel ont été ajoutés pour appuyer cette structure et pour prendre des mesures concrètes dans le cadre d'une première série de projets non législatifs à partir des recommandations du Groupe de travail.

Directions et bureaux	Nombre d'employés
<b>Directions et bureaux responsables de la réglementation des marchés</b>	
Réglementation des personnes et des compagnies inscrites et conformité	95
Financement des entreprises	63
Instruments dérivés	14
Application de la loi	167
Fonds d'investissement et produits structurés	34
Bureau des investisseurs	18
Réglementation des marchés	32
Bureau du chef comptable	5
Bureau de la croissance économique et de l'innovation	14
Bureau des fusions et des acquisitions	7
Stratégies et recherche en matière de réglementation	21
<b>Directions et bureaux responsables des opérations commerciales</b>	
Solutions numériques	23
Gestion financière et rapports financiers	16
Ressources humaines et services généraux	46
Services d'information	51
Bureau de la sécurité de l'information	3
<b>Directions et bureaux responsables de la direction, de la gouvernance et des services consultatifs de réglementation</b>	
Communications et affaires publiques	18
Bureau du chef du contentieux	20
Affaires internationales et nationales	8
Bureau du secrétaire	18
Bureaux de la direction	
Bureaux du président, du directeur général, de l'auditeur interne et de la chef de l'administration	10
<b>Tribunal</b>	2
<b>Total des postes permanents approuvés</b>	<b>685</b>

# Orientation stratégique

## Énoncé des priorités de la CVMO

L'énoncé des priorités 2022-2023 de la CVMO définit les quatre objectifs stratégiques sur lesquels elle a l'intention de concentrer ses ressources et ses mesures au cours de l'exercice 2022-2023. Il décrit également les initiatives prioritaires que la CVMO poursuivra en vue d'appuyer chacun de ces objectifs stratégiques.

Ces priorités représentent la poursuite des principaux programmes et initiatives stratégiques et d'opérations pluriannuelles et comprennent des considérations pour l'environnement actuel et les nouvelles tendances.

### **OBJECTIF 1 : Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario**

**Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario parmi les intervenants dans le marché et les investisseurs.**

- Maintenir de solides activités de base en matière de réglementation
- Améliorer l'expérience et la protection des épargnants
- Appuyer l'introspection comportementale et les capacités de mise à l'essai de politiques
- Renforcer les services de règlement des différends pour les épargnants, comme l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), au moyen des activités de politique et de surveillance
- Soutenir la mise en œuvre des règles sur les commissions intégrées aux fonds communs de placement interdisant l'utilisation de frais d'acquisition reportés et la commission de suivi lorsqu'aucune détermination de la convenance du placement n'est requise
- Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre un nouvel organisme d'autoréglementation (OAR) amélioré unique et regrouper les deux fonds de protection des épargnants actuels indépendants du nouvel OAR
- Renforcer la supervision des plateformes de négociation de cryptoactifs et d'autres négociants
- Élaborer une règle établissant des divulgations liées aux changements climatiques pour les émetteurs assujettis\*
- Poursuivre l'étude de la diversité des conseils d'administration et des rôles de directeurs généraux aux émetteurs assujettis\*
- Surveiller la fonction d'établissement des listes des bourses reconnues et cerner les domaines à améliorer
- Élaborer l'ensemble de la divulgation des rapports sur les coûts pour les épargnants

---

\* Pour les émetteurs de financement des entreprises et d'activités seulement

## **OBJECTIF 2 : Moderniser l'environnement réglementaire**

**Continuer à faire évoluer l'environnement réglementaire conformément aux marchés financiers et aux besoins changeants des investisseurs de l'Ontario.**

- Mettre en œuvre un cadre amélioré pour la modernisation de la réglementation
- Poursuivre les travaux sur la rationalisation des exigences de divulgation périodique pour les émetteurs assujettis
- Travailler à la modernisation des options d'exécution des déclarations de conformité aux règlements et à la divulgation continue pour les émetteurs
- Renforcer le cadre et la capacité de cerner, d'évaluer et d'intervenir en cas de nouvelles questions de réglementation
- Continuer à améliorer la surveillance systémique des risques
- Préciser l'importance à accorder à chacun de nos mandats, y compris la promotion de la formation de capital et de la compétitivité des marchés, dans les mesures réglementaires

## **OBJECTIF 3 : Faciliter l'innovation financière**

**Créer un environnement qui favorise l'élaboration de modèles d'affaires financiers novateurs qui profitent aux épargnants et aux intervenants dans les marchés financiers.**

- Mobiliser et soutenir des entreprises nouvelles et novatrices sur nos marchés financiers
- Poursuivre la construction du TestLab de la CVMO

## **OBJECTIF 4 : Renforcer notre base organisationnelle**

**Continuer à investir dans les gens et la technologie et à renforcer la culture de la CVMO**

- Réaménager les systèmes nationaux des ACVM
- Poursuivre la modernisation de la technologie, la transformation numérique et la facilitation des données et des analyses à la CVMO
- Favoriser ou améliorer l'inclusion, l'équité et la diversité
- Mettre en œuvre le modèle de travail hybride

## Programmes et activités actuels et futurs

Le plan d'activités est harmonisé avec l'énoncé des priorités de la CVMO, qui définit quatre objectifs stratégiques ainsi que les mesures proposées pour mettre en œuvre les objectifs et les résultats prévus. Bon nombre de ces priorités comprennent la contribution de tiers et la consultation auprès de ces derniers. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section « Initiatives avec les tiers » de ce plan d'activités.

### OBJECTIF 1 : Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

La CVMO s'est engagée à rendre les marchés de capitaux de l'Ontario concurrentiels à l'échelle mondiale et à créer un endroit attirant pour investir, faire croître les entreprises et créer des emplois. Pour ce faire, elle a entrepris de promouvoir la confiance dans les marchés financiers de l'Ontario au moyen d'un cadre stratégique équilibré, en mobilisant et en sensibilisant les investisseurs, en exerçant une surveillance efficace de la conformité et en poursuivant une application rapide et vigoureuse.

#### Principales priorités pour atteindre cet objectif

##### 1.1 Maintenir de solides activités de base en matière de réglementation

La CVMO continue de s'adapter aux répercussions de la pandémie de COVID-19, de poursuivre la mise en œuvre des changements structurels et des éléments de politique découlant du budget du printemps 2021 et de fournir des réponses stratégiques aux changements sur le marché. Tout au long de ces changements environnementaux, structurels et réglementaires, elle continue de s'engager à poursuivre ses activités fondamentales de base en matière de réglementation et à assurer la stabilité et la continuité de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario.

Ses activités de base en matière de réglementation englobent trois grandes catégories d'activités :

##### Autorisations (réception, inscription, reconnaissance)

- Examen des prospectus dans le cadre des appels publics à l'épargne des émetteurs assujettis et émission d'un reçu de prospectus
- Examen des appels publics à l'épargne des fonds de placement et produits structurés
- Inscription des entreprises et des particuliers dans les catégories de courtiers, de gestionnaires de portefeuille, de gestionnaires de fonds de placement et de produits
- Reconnaissance des entités de la structure du marché
- Des applications de secours préventif par un éventail d'intervenants dans le marché, y compris des émetteurs, des fonds d'investissement, des inscrits et des entités d'infrastructure de marché

##### Conformité/surveillance/supervision

- Examens de la conformité des inscrits, y compris les examens d'inscription initiale, les balayages d'actualité et les examens de cause
- Conformité et surveillance continues liées à la mise en œuvre des réformes axées sur le client
- L'inscrit exerce une surveillance, y compris en imposant des conditions et des suspensions d'inscriptions dans les cas appropriés
- Sensibilisation des intervenants dans le marché

- Programmes d'examen de la divulgation continue pour les émetteurs de sociétés et les fonds de placement
- Conformité et surveillance continues des exigences opérationnelles des fonds de placement
- Programmes d'examen en temps réel pour évaluer les divulgations et le respect des exigences applicables en matière d'offres de prise en charge et de transactions avec des parties apparentées, ainsi que la participation du personnel aux audiences de fusions et acquisitions contestées devant la Commission, le cas échéant
- Surveillance de la conformité des concessionnaires de produits dérivés et des dépôts commerciaux
- Conformité des documents d'offre des émetteurs et des inscrits participant au marché non réglementé, y compris les prêts hypothécaires syndiqués
- Désignation et surveillance des organismes de notation de crédit
- Surveillance continue et examens de conformité des dépôts périodiques auprès d'elle, y compris les rapports d'initiés dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) et les déclarations de placement avec dispense
- Activités visant à soutenir la gestion systémique des risques et à contribuer à la stabilité financière
- Surveillance de l'infrastructure du marché, y compris la reconnaissance, la désignation, l'exemption et la surveillance continue de diverses entités, y compris les organismes d'autoréglementation, les échanges, les systèmes de commerce de remplacement, les organismes de compensation et les entités désignées qui constituent l'écosystème de l'infrastructure du marché
- Supervision de la fonction de réglementation des sociétés émettrices cotées sur les bourses reconnues par la CVMO
- Surveillance de l'OSBI afin d'évaluer s'il continue de respecter les normes auxquelles il est censé se conformer, entre autres, en matière d'obligations en matière de gouvernance et de transparence

### Application de la loi

- Évaluation des questions qui peuvent constituer une infraction à la loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario et renvois pour des activités d'enquête ou de perturbation possibles
- Enquête et poursuite sur les questions d'application de la réglementation, y compris les questions d'abus de marché
- Par l'entremise de l'équipe chargée des infractions quasi-criminelles, et en collaboration avec les partenaires des services de police, on continue de se concentrer sur les comportements frauduleux et la récidive
- Administrer le programme de dénonciation et coordonner les efforts de coopération internationale avec d'autres organismes de réglementation, y compris l'élaboration de méthodes de perturbation internationales

La CVMO rend compte de ses réalisations opérationnelles de diverses façons :

- Elle rend compte publiquement des activités réglementaires en montrant ses progrès en rapport avec ses normes relatives aux engagements de services. Si un objectif n'est pas atteint, elle fournit une explication.
- La CVMO publie également chaque année son rapport annuel, y compris le bilan dans son Énoncé des priorités qui met en évidence les principales réalisations et statistiques relatives à son travail de réglementation de base.

- Diverses directions de la CVMO produisent des rapports sommaires ou d'activités publiées sur son site Web.

La CVMO continue de rationaliser la réglementation en mettant l'accent sur la réduction du fardeau réglementaire sans compromettre la protection des investisseurs. Dans le cadre de ses activités de réglementation de base, l'objectif de réduire le fardeau réglementaire demeure essentiel et intégré à toutes nos activités.

## 1.2 Améliorer l'expérience et la protection des épargnants

La CVMO continuera d'améliorer l'expérience des investisseurs de détail et d'étendre la protection des investisseurs au moyen d'une gamme d'initiatives.

Des phénomènes tels que l'émergence d'actions-feu de paille, la ludification accrue des investissements et la prolifération des canaux de médias sociaux ont mis en évidence la diversité des sources d'information qui conduisent les décisions des investisseurs. Le vieillissement de la population est au centre des activités de la CVMO depuis de nombreuses années et cela se poursuivra. Les investisseurs plus jeunes ont également des problèmes uniques en matière d'investissement et la vulnérabilité potentielle des investisseurs n'a pas de limites d'âge. Par conséquent, la CVMO aborde ces développements dans ses activités et entend continuer à être agile en augmentant le nombre de canaux dans lesquels elle fournit l'éducation des investisseurs et la quantité d'information fournie, afin de mieux les éduquer et les protéger.

### Les actions comprennent ce qui suit :

- Mettre davantage l'accent sur les activités de sensibilisation des épargnants et de littératie financière, notamment :
  - utilisation accrue des canaux de médias sociaux des investisseurs;
  - réaménagement du site Web de la CVMO destiné aux épargnants, [gerezmieuxvotreargent.ca](http://gerezmieuxvotreargent.ca).
- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de la CVMO relative aux personnes âgées et consultation continue des intervenants sur les outils, les ressources et les stratégies supplémentaires à l'appui des investisseurs plus âgés
- Élargissement de la prise en compte des perspectives des investisseurs dès le début du processus d'élaboration des politiques
- Recherche rapide et réactive menée et publiée par les investisseurs

### Résultats prévus :

- Les ressources et les canaux d'éducation financière, comme [gerezmieuxvotreargent.ca](http://gerezmieuxvotreargent.ca), continuent d'être utilisés par plus d'investisseurs et la CVMO est considérée comme un chef de file au Canada et à l'échelle internationale.
- Amélioration de la protection des aînés et des investisseurs vulnérables
- Les initiatives stratégiques tiennent compte des conclusions de la recherche et des perspectives des investisseurs
- Des décisions de placement plus éclairées grâce à la formation continue des investisseurs

### 1.3 Appuyer l'introspection comportementale et les capacités de mise à l'essai de politiques

Il y a de nombreux facteurs qui influencent les décisions des gens. L'introspection comportementale est une approche de compréhension de la prise de décision humaine qui s'appuie sur les sciences comportementales, notamment la psychologie, l'économie et plusieurs autres. Depuis la crise financière mondiale, l'introspection comportementale a permis aux organismes de réglementation du monde entier de résoudre les problèmes des marchés financiers et d'améliorer les résultats des épargnants.

Depuis 2017, la CVMO renforce sa capacité à appliquer l'introspection comportementale à la réglementation des valeurs mobilières et, par l'intermédiaire de l'équipe de recherche et d'instropection comportementale du Bureau des investisseurs, elle continuera à appliquer les méthodes et techniques de la science comportementale aux activités stratégiques et opérationnelles.

#### Les actions comprennent ce qui suit :

- Appuyer les efforts visant à souligner l'importance pour un organisme de réglementation moderne des valeurs mobilières d'appliquer l'introspection comportementale par l'élaboration de politiques et les programmes opérationnels
- Utiliser des méthodes de recherche en sciences du comportement pour tester l'efficacité des interventions stratégiques
- Mener des expériences pour étudier comment les tendances émergentes sur les marchés de capitaux affectent le comportement des investisseurs de détail
- Améliorer la compréhension de la science comportementale par le personnel de la CVMO afin de faciliter l'identification des risques liés à la protection des investisseurs et l'élaboration de solutions efficaces

#### Résultats prévus :

- Amélioration de l'efficacité des politiques et des programmes de la CVMO, grâce à l'application de l'introspection comportementale

### 1.4 Renforcer les services de règlement des différends pour les épargnants, comme l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), au moyen des activités de politique et de surveillance

Les épargnants risquent de subir des pertes dans les cas où des entreprises enregistrées ou des particuliers ont agi injustement, commis une erreur ou donné de mauvais conseils. La CVMO s'efforce d'améliorer l'accès des épargnants à la réparation dans ces types de situations. Les moyens d'obtenir une réparation des investisseurs, y compris un système efficace et équitable de règlement des différends, sont maintenant considérés comme un élément essentiel des cadres de protection des investisseurs. Afin d'améliorer les résultats des investisseurs et de renforcer leur réparation, la CVMO poursuivra ses efforts en vue d'établir un cadre d'autorité obligatoire pour un service de règlement des différends comme l'OSBI.

#### Les actions comprennent ce qui suit :

- Fournir une analyse d'un cadre pour les décisions contraignantes d'un service de règlement des différends, comme l'OSBI, en Ontario, dans des limites de réclamations plus importantes.
- Collaborer avec nos partenaires des ACVM pour renforcer et améliorer la surveillance de l'OSBI.

### Résultats prévus :

- De meilleurs résultats pour les investisseurs en ce qui concerne la réparation et le règlement des différends, et une surveillance accrue de l'OSBI, ce qui favorisera également la confiance des investisseurs.

### 1.5 Soutenir la mise en œuvre des règles sur les commissions intégrées aux fonds communs de placement interdisant l'utilisation de frais d'acquisition reportés et la commission de suivi lorsqu'aucune détermination de la convenance du placement n'est requise

Le CVMO se concentrera sur les questions de mise en œuvre relatives aux deux interdictions avant leur entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022. La CVMO évaluera et surveillera la conformité des gestionnaires de fonds aux interdictions.

#### Les actions comprennent ce qui suit :

- Fournir des mesures d'adaptation appropriées permettant aux épargnants d'être basculés vers différentes options de droits lors de la mise en œuvre des interdictions
- Obtenir des données sur les ventes de fonds communs de placement, les nouveaux produits et services pour analyser les tendances, et effectuer un suivi si les tendances soulèvent des préoccupations
- Enquêter sur les plans de mise en œuvre et la préparation des gestionnaires de fonds

### Résultats prévus :

- Les pratiques de vente de frais d'acquisition reportés nuisibles sont supprimées en Ontario
- Au lieu des frais intégrés, les épargnants paient des frais directs applicables pour les opérations de fonds communs de placement sur les plateformes d'exécution des commandes uniquement.
- Amélioration de la transparence et de l'expérience des épargnants avec leurs courtiers et conseillers lorsqu'ils investissent dans des fonds communs de placement

### 1.6 Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre un nouvel organisme d'autoréglementation (OAR) amélioré unique et regrouper les deux fonds de protection des épargnants actuels indépendants du nouvel OAR

Mettre l'accent sur la mise en œuvre d'un nouveau cadre d'OAR conforme à l'énoncé de position 25-404 des ACVM.

#### Les actions comprennent ce qui suit :

- Mettre en œuvre l'intégration des OAR existants, et séparément, les deux fonds de protection des investisseurs en vertu du nouveau cadre
- Adopter et aller de l'avant pour mettre en œuvre des solutions propres aux enjeux détaillées dans l'énoncé de position 25 404 des ACVM pour :
  - Améliorer la gouvernance et la reddition de comptes à tous les intervenants
  - Promouvoir l'élaboration, l'interprétation et l'application d'exigences réglementaires uniformes

- Inclure des mécanismes officiels de défense des intérêts des épargnants afin de s'assurer que leurs points de vue sont pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques réglementaires
- Contenir des mécanismes visant à améliorer la solidité des processus d'application de la loi et de conformité
- Veiller à l'harmonisation de la réglementation avec celle des ACVM au moyen de mécanismes de surveillance appropriés
- Accroître l'efficacité de la réglementation, favoriser l'innovation et assurer une réglementation efficace et efficiente
- Ne pas imposer d'obstacles aux inscrits qui donnent accès à des conseils et à des produits aux épargnants de différentes catégories démographiques, y compris les épargnants moins riches ou ruraux
- Reconnaître et intégrer les considérations et les intérêts régionaux partout au Canada

#### Résultats prévus :

- Établir un nouvel OAR en exécutant une stratégie de mise en œuvre pour intégrer les OAR existants, et séparément, consolider les deux fonds de protection des investisseurs en vertu du nouveau cadre.

### 1.7 Renforcer la supervision des plateformes de négociation de cryptoactifs et d'autres négociants

Avec les ACVM et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), poursuivre les efforts visant à rendre les entreprises de cryptomonnaie qui s'engagent dans des activités de courtiers ou de marchés conformes aux lois sur les valeurs mobilières, comme indiqué dans l'Avis conjoint 21-329 du personnel des ACVM et de l'OCRCVM *Indications à l'intention des plateformes de négociation de cryptoactifs* : Conformité aux obligations réglementaires publiées le 29 mars 2021, ainsi que dans l'Avis conjoint 21-330 du personnel des ACVM et de l'OCRCVM *Indications à l'intention des plateformes de négociation de cryptoactifs* : Obligations relatives à la publicité, à la commercialisation et à l'utilisation des médias sociaux publié le 23 septembre 2021.

#### Les actions comprennent ce qui suit :

- Collaborer avec les entreprises de cryptomonnaie pour achever le processus d'inscription ou d'approbation
- Cerner et régler les cas de non-conformité aux lois sur les valeurs mobilières
- Renforcer les capacités de surveillance des plateformes de négociation de cryptoactifs

#### Résultats prévus :

- Les plateformes de négociation de cryptoactifs font l'objet d'une surveillance réglementaire appropriée
- Réduction des fausses informations dans la publicité, le marketing et les médias sociaux au sujet des plateformes de négociation de cryptoactifs
- Un équilibre approprié est atteint entre le soutien aux entreprises nouvelles et la promotion de l'innovation et des marchés de capitaux concurrentiels tout en favorisant la protection des épargnants

## 1.8 Élaborer une règle établissant des divulgations liées aux changements climatiques pour les émetteurs assujettis\*

Le budget du printemps 2021 comprenait l'engagement du gouvernement à mener une consultation publique sur les divulgations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), et à examiner les recommandations du Groupe de travail. Le Groupe de travail a recommandé que les sociétés publiques divulguent des renseignements ESG importants, plus précisément les renseignements liés au climat, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Le rapport final du Groupe de travail a souligné que, à l'échelle mondiale et en Ontario, l'intérêt des investisseurs est accru pour les émetteurs qui rapportent des renseignements liés aux ESG et qui créent une norme uniforme de divulgation pour uniformiser les règles du jeu pour tous les émetteurs. Selon le budget du printemps 2021, la CVMO commencera ses travaux de politique pour éclairer la consultation réglementaire sur la divulgation des renseignements ESG plus tard dans l'année. En octobre 2021, les ACVM ont publié le Projet de Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques pour une période de commentaires de 90 jours. Le règlement proposé obligerait les émetteurs assujettis (autres que les fonds de placement) à divulguer certains renseignements liés au climat, conformément aux recommandations du GIFCC (sous réserve de certaines modifications). La période de commentaires a pris fin en janvier 2022.

### Les actions comprennent ce qui suit :

- Examiner les commentaires reçus sur le projet de règlement et le finaliser
- Engager d'autres consultations ciblées, y compris avec les organisations autochtones, au fur et à mesure que le règlement est finalisé

### Résultats prévus :

- Les investisseurs ont accès aux renseignements liés au climat requis pour éclairer leurs décisions de placement et de vote
- Les sociétés ouvertes ont des précisions sur leurs exigences de divulgation de renseignements liés au climat

## 1.9 Poursuivre l'étude de la diversité des conseils d'administration et des rôles de directeurs généraux aux émetteurs assujettis\*

En 2014, la CVMO et d'autres territoires de compétence des ACVM ont adopté des exigences de divulgation relatives à la représentation des femmes au sein des conseils d'administration et aux postes de cadres supérieurs des sociétés inscrites à la Bourse de Toronto. Depuis lors, des événements importants ont eu lieu aux États-Unis, au Canada et dans le monde entier, et ont intensifié l'accent sur le racisme, et notamment sur la question de la diversité raciale dans les conseils d'administration et dans les rôles de direction. En mai 2020, les ACVM ont annoncé d'autres recherches et consultations sur la diversité au sein des conseils et dans les rôles de direction, y compris la représentation des personnes qui s'identifient comme personnes noires, autochtones, de couleur, handicapées ou LGBTQ+. En octobre 2021, la CVMO a tenu une table ronde virtuelle pour discuter de la diversité plus large (au-delà de l'égalité des sexes) au sein des conseils d'administration et des postes de cadres supérieurs, en mettant l'accent sur les cibles, les limites de durée et les données sur la diversité. Tous ces travaux

---

\* Pour les émetteurs de financement des entreprises et d'activités seulement

aideront à déterminer si, et comment, les besoins en matière de divulgation des investisseurs canadiens et les pratiques de gouvernance d'entreprise des sociétés ouvertes ont évolué depuis 2014 et quels changements sont justifiés au régime de réglementation des valeurs mobilières.

#### Les actions comprennent ce qui suit :

- Étudier et publier les commentaires des consultations sur le régime actuel de diversité en vertu des lois sur les valeurs mobilières
- Élaborer des propositions pour améliorer ce régime, le cas échéant
- Engager d'autres consultations ciblées, y compris avec les organisations autochtones, pour appuyer ces travaux

#### Résultats prévus :

- Transparence concernant la rétroaction des consultations et des recherches menées
- Des propositions ont été élaborées pour répondre aux besoins d'information des investisseurs, tout en tenant compte des besoins des entreprises publiques (le cas échéant)

### 1.10 Surveiller la fonction d'établissement des listes des bourses reconnues et cerner les domaines à améliorer

Les bourses permettent aux entreprises d'avoir accès à des capitaux propres grâce à la fonction de cotation. Les entreprises peuvent réunir des capitaux publics par une cotation en bourse de plusieurs façons, y compris un premier appel public à l'épargne, une prise de contrôle inversée, diverses opérations admissibles, une société d'acquisition à vocation spécifique ou un achat direct. Les bourses sont responsables d'élaborer des politiques appropriées sur les cotations et de réglementer et de veiller à la conformité de l'émetteur et des autres comportements des intervenants dans le marché conformes aux exigences établies. Les bourses reconnues sont assujetties aux modalités de décret de reconnaissance entre la CVMO et la bourse. La CVMO continuera d'évaluer si les bourses reconnues mènent le processus de cotation conformément aux modalités des politiques des bourses, de leur décret de reconnaissance et des lois sur les valeurs mobilières. Les bourses exploitées en Ontario exemptées de reconnaissance par la CVMO sont généralement parties à un décret de reconnaissance semblable et assujetties à la surveillance d'un ou de plusieurs organismes réglementation des valeurs mobilières provinciaux, conformément à la surveillance des bourses reconnues par la CVMO.

#### Les actions comprennent ce qui suit :

- Examiner les propositions de politiques nouvelles ou modifiées relatives sur les cotations en bourse et faire des commentaires
- Effectuer des examens sur place ou d'autres examens de conformité relatifs aux pratiques des bourses dans l'exercice de leurs fonctions de cotation, au besoin, et assurer la liaison avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux qui effectuent la surveillance des bourses
- Surveiller les développements nationaux et internationaux relatifs aux instruments de mise en commun sans droit de regard, tels que les sociétés d'acquisition à vocation spécifique
- Superviser la mise en œuvre de nouveaux programmes de cotation ou de programmes pilotes offerts par des bourses sur une base temporaire ou « bac à sable »

- Continuer d'évaluer s'il existe des possibilités d'arbitrage réglementaire en raison des différentes règles de cotation, en mettant l'accent sur les opérations de prise de contrôle inversée
- Engager un dialogue avec les bourses reconnues sur les questions de cotation relatives aux industries émergentes et aux nouveaux entrants publics qui pourraient soulever des préoccupations d'intérêt public

#### Résultats prévus :

- Élaboration de recommandations de conformité relatives aux normes de cotation, y compris :
  - en exigeant la modification ou l'adoption de nouvelles politiques de cotation en bourse
  - en préparant des rapports qui évaluent la pertinence des normes de cotation et des programmes de surveillance connexes exécutés par les bourses
- Répondre en temps opportun aux normes de cotation nouvelles ou modifiées proposées, en soulevant des questions importantes conformes au rôle et aux protocoles de surveillance de la CVMO
- Cerner de façon proactive les nouvelles questions de cotation et aux industries et y répondre

#### 1.11 Élaborer l'ensemble de la divulgation des rapports sur les coûts pour les investisseurs

En collaboration avec les organismes d'autoréglementation (OAR), le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et ses organismes de réglementation, élaborer l'ensemble de la divulgation des rapports sur les coûts pour les épargnants de fonds communs de placement et les détenteurs de fonds distincts afin des sensibiliser davantage aux coûts permanents de possession de placements, comme l'incidence des frais de gestion facturés par les fonds communs de placement et les fonds distincts. La CVMO mettra l'accent sur les exigences pour les entités de valeurs mobilières inscrites (courtiers et conseillers) pour fournir des rapports périodiques aux clients indiquant le montant total de ces frais après la vente initiale du placement.

#### Les actions comprennent ce qui suit :

- Élaborer un formulaire d'ensemble de la divulgation des rapports sur les coûts pour les entités de valeurs mobilières inscrites qui s'appuiera sur les documents de divulgation existants plutôt que d'ajouter de nouvelles exigences nettes
- Recommander des solutions de divulgation qui permettent de :
  - s'appuyer sur les connaissances comportementales et les résultats des tests de documents échantillons avec les investisseurs
  - refléter une compréhension des coûts et des considérations pratiques fondées sur des consultations préalables avec les associations de l'industrie et les fournisseurs de services administratifs
  - adopter une approche aussi cohérente que possible dans le cadre des régimes de valeurs mobilières et d'assurance

#### Résultats prévus :

- Les investisseurs bénéficieront d'un meilleur rapport régulier sur les coûts permanents des placements
- Corriger l'asymétrie de l'information entre les courtiers ou les conseillers et leurs clients
- Accroître la confiance des investisseurs dans l'industrie et améliorer les résultats des placements

## OBJECTIF 2 : Moderniser l'environnement réglementaire

La CVMO cherche à adapter et à faire évoluer le cadre réglementaire afin de répondre à l'évolution de l'environnement du marché et d'anticiper l'évolution des conditions du marché et des besoins des investisseurs. Une réglementation moderne, efficace et efficace permet aux entreprises et aux autres intervenants dans le marché de se conformer aux exigences d'une manière qui reflète les pratiques commerciales actuelles. Cela comprend la modernisation des pratiques de surveillance réglementaire de manière réactive et prospective et l'accent sur la protection des investisseurs, l'amélioration des services et la possibilité d'un fardeau réglementaire excessif pour les intervenants dans le marché. Pour ce faire efficacement, la CVMO continuera de cerner et de comprendre les nouvelles tendances et les nouveaux modèles d'affaires et de s'y adapter, et elle éliminera les obstacles à l'innovation et à la formation de capital, tout en réduisant le fardeau réglementaire.

La CVMO intégrera, dans tous les activités pertinentes, son mandat élargi, qui consiste à promouvoir les marchés financiers concurrentiels et la formation de capital tout en s'assurant que cela est fait conformément à son mandat de défenseur des investisseurs en plus de compléter ses mandats visant à favoriser des marchés financiers équitables et efficaces et la confiance des investisseurs, et à contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

### Principales priorités pour atteindre cet objectif

#### 2.1 Mettre en œuvre un cadre amélioré pour la modernisation de la réglementation

La CVMO met l'accent sur l'établissement d'une culture d'amélioration continue qui la modernisera et qui modernisera le régime de réglementation qu'elle supervise. Elle est en train de mettre en œuvre un cadre amélioré à l'échelle de l'organisme qui assurera une approche systématique et rationalisée des projets visant à moderniser son environnement réglementaire. Le cadre permettra d'améliorer sa façon d'établir les priorités des projets de politiques et de faire progresser l'élaboration de règles qui sont conformes à nos mandats.

#### Les actions comprennent ce qui suit :

- Mettre en œuvre le cadre amélioré à l'échelle de la CVMO pour tous les projets stratégiques, qui tiendra compte des apports, des données et des solutions de rechange des intervenants dans la prise de décisions
- Coordonner tous les projets de règles et de politiques à l'intérieur du nouveau cadre afin d'assurer un processus rationalisé afin d'atteindre les résultats escomptés sur les questions hautement prioritaires
- Cerner les possibilités où l'amélioration de l'accessibilité aux données peut bénéficier à la recherche et à l'élaboration des politiques, et aider les participants au marché à réduire les coûts

#### Résultats prévus :

- Processus amélioré, centralisé et simplifié pour tous les projets de politiques qui reflètent un examen attentif de tous les aspects de notre mandat et de la contribution des intervenants
- Contribuer à accélérer l'élaboration de règles et de politiques, en équilibrant la nécessité d'obtenir des résultats harmonisés qui répondent aux besoins des investisseurs et des participants au marché de l'Ontario

- Amélioration du processus d'élaboration de règles et de politiques qui favorisent les intervenants et les marchés financiers
- Renforcer les processus de réglementation en augmentant la prise en compte des points de vue et des répercussions des intervenants dans :
  - la mise en œuvre des mandats de la CVMO en matière de protection des investisseurs, de formation de capital et de concurrence;
  - ses efforts en vue de faciliter l'innovation financière.

## 2.2 Poursuivre les travaux sur la rationalisation des exigences de divulgation périodique pour les émetteurs assujettis

Avec les collègues des ACVM, poursuivre les travaux sur les modifications proposées afin de simplifier et de clarifier les dépôts annuels et provisoires des émetteurs assujettis publiés en mai 2021, y compris les propositions visant à :

- Rationaliser et clarifier certaines exigences en matière de divulgation dans la discussion et l'analyse de la direction et dans la notice annuelle
- Éliminer certaines exigences redondantes ou qui ne sont plus applicables
- Combiner les états financiers, la discussion et l'analyse de la direction et, le cas échéant, la notice annuelle en un seul document de déclaration appelé déclaration annuelle aux fins de déclaration annuelle, et la déclaration provisoire aux fins de déclaration provisoire
- Adopter quelques nouvelles exigences pour combler les lacunes dans la divulgation

### Les actions comprennent ce qui suit :

- Examiner les commentaires des intervenants sur les changements proposés et finalisation des exigences en matière de divulgation continue
- Obtenir la rétroaction des intervenants dans l'examen du contenu non lié aux Normes internationales d'information financière dans les états financiers des émetteurs de fonds d'investissement

### Résultats prévus :

- Les exigences modernisées en matière de divulgation permettront de réduire le fardeau réglementaire, de simplifier et de rationaliser les rapports et d'accroître l'efficacité des rapports pour les émetteurs assujettis
- La qualité et la facilité d'utilisation des divulgations fournies aux investisseurs seront accrues

## 2.3 Travailler à la modernisation des options d'exécution des déclarations de conformité aux règlements et à la divulgation continue pour les émetteurs

Le CVMO élaborera un cadre pour introduire un modèle d'accès égal à la livraison sur le marché canadien pour divers documents que les émetteurs sont tenus de fournir aux investisseurs.

### Les actions comprennent ce qui suit :

- Publier les modifications proposées pour mettre en œuvre un modèle d'accès égal à la livraison pour les émetteurs assujettis à des fonds autres que des fonds d'investissement en relation avec

certain prospectus, états financiers annuels, rapports financiers provisoires et leurs discussion et analyse de la direction connexes

- Examiner les commentaires des intervenants sur les modifications proposées pour mettre en œuvre un modèle d'accès égal à la livraison pour certains prospectus et documents de divulgation continue
- Publier les modifications proposées afin de supprimer certaines obligations de livraison pour les fonds d'investissement liés aux états financiers annuels, aux rapports financiers provisoires et aux rapports annuels et provisoires de la direction sur le rendement du fonds
- Publier un document de consultation visant à recueillir les commentaires des parties prenantes sur la modernisation et l'exploration des autres exigences de livraison, y compris un modèle d'accès égal à la livraison, pour les fonds de placement en lien avec d'autres documents de divulgation tels que les Aperçus du fonds, les Aperçus du FNB et les prospectus à long terme

#### Résultats prévus :

- Élaborer un modèle d'accès égal à la livraison qui modernisera la manière dont les documents sont mis à la disposition des investisseurs, réduira le fardeau réglementaire excessif et les coûts connexes pour les émetteurs, et favorisera une manière plus respectueuse de l'environnement de communiquer les informations, avec la livraison papier qui reste facultative

#### 2.4 Renforcer le cadre et la capacité de cerner, d'évaluer et d'intervenir en cas de nouvelles questions de réglementation

La CVMO est responsable de la surveillance et de la réglementation des marchés dynamiques. À mesure que les marchés évoluent, il en va de même de l'environnement réglementaire. La CVMO élaborera un cadre qui permettra de mieux cerner les développements qui pourraient entraîner des répercussions et influencer la politique de réglementation, les activités opérationnelles ou les ressources futures.

##### Les actions comprennent ce qui suit :

- Renforcer le cadre de détermination et de surveillance des tendances et des nouvelles questions de réglementation qui pourraient avoir une incidence sur les priorités futures de la CVMO.

#### Résultats prévus :

- Publier un rapport d'analyse prospective qui appuiera le paramètre de priorité de la CVMO.

#### 2.5 Continuer à améliorer la surveillance systémique des risques

La CVMO collabore avec de nombreux organismes de réglementation nationaux et internationaux (p. ex., l'OICV, les ACVM et les chefs des organismes de réglementation) pour surveiller les risques liés à la stabilité du système financier, d'améliorer la résilience des marchés et d'atténuer les risques découlant des événements systémiques nationaux et mondiaux. Elle continue d'améliorer le cadre national de surveillance des produits dérivés et d'opérationnaliser les outils de conformité et de surveillance nécessaires pour atteindre un régime pratique et efficace de surveillance des produits dérivés de gré à gré.

La CVMO continuera également de renforcer le cadre de réglementation afin de mieux évaluer le risque de liquidité et l'effet de levier associé aux fonds de placement. Pour évaluer la liquidité, l'effet de levier et d'autres risques dans les fonds, le CVMO continue d'élargir ses efforts de collecte de données, y compris une enquête annuelle sur les fonds de placement.

#### **Les actions comprennent ce qui suit :**

- Sous réserve de l'approbation ministérielle, finaliser le projet de réglementation de la conduite commerciale des courtiers et conseillers en dérivés, y compris les modifications à la règle proposée qui limitent la portée de la règle aux endroits où l'impact est le plus important et préciser les juridictions qui se voient accorder l'équivalence
- Finaliser les modifications de la règle de compensation afin de préciser plus en détail les entités et les produits qui sont soumis à la règle
- Finaliser les modifications à la règle de notification du marché des produits dérivés pour tenir compte des modifications apportées aux normes de données adoptées à l'échelle internationale pour les rapports commerciaux sur les produits dérivés
- Concevoir un cadre de collecte et d'analyse des données relatives aux produits dérivés de gré à gré, dont l'objectif ultime est un entrepôt de données qui intègre entièrement les données pour tous les produits dérivés commercialisés en Ontario
- Mettre en œuvre des enquêtes annuelles, de manière évolutive, sur les fonds de placement privés et publics concernant l'exposition de leur portefeuille afin d'évaluer les risques

#### **Résultats prévus :**

- Règle de conduite des affaires en place établissant des obligations fondamentales pour les courtiers et les conseillers en produits dérivés de gré à gré
- Achèvement réussi de la phase 1 du projet d'entrepôt de données sur les produits dérivés, c.-à-d., création d'un système qui intègre et fusionne les données sur les dérivés de crédit pour chaque dépôt commercial, de sorte que les données puissent être facilement utilisées pour l'analyse et la production de rapports, afin de soutenir l'identification des risques et les programmes de conformité fondés sur les risques
- Publier des statistiques sommaires et des recherches à l'aide des données recueillies dans le cadre de l'enquête sur les fonds de placement

## **2.6 Préciser l'importance à accorder à chacun de nos mandats, y compris la promotion de la formation de capital et de la compétitivité des marchés, dans les mesures réglementaires**

En avril 2021, le gouvernement de l'Ontario a modifié le mandat législatif de la CVMO pour y inclure la promotion de marchés financiers concurrentiels et la formation de capital. Ce mandat élargi offre d'autres domaines d'intérêt pour les activités opérationnelles et d'élaboration de politiques de la CVMO, ainsi que pour notre approche des décisions réglementaires.

#### **Les actions comprennent ce qui suit :**

- Cerner les domaines de travail de la CVMO qui pourraient être touchés par les nouveaux éléments de son mandat

- Être ouvert et transparent quant à sa façon d'établir un équilibre entre l'importance à accorder à chacun de ses mandats, y compris ses nouveaux mandats, dans son travail et dans la prise de décisions réglementaires

**Résultats prévus :**

- Approche rigoureuse du personnel pour établir un équilibre entre l'importance à accorder à chaque mandat législatif, y compris ses nouveaux mandats, dans son travail
- Meilleure compréhension par les intervenants de la façon dont la CVMO établit un équilibre entre chacun des mandats dans son travail

## OBJECTIF 3 : Faciliter l'innovation financière

La CVMO poursuivra ses efforts en vue de renforcer l'écosystème de l'innovation de l'Ontario au moyen d'approches réglementaires souples et proportionnées et d'un soutien accru aux entreprises novatrices qui cherchent à s'établir ou à s'étendre en Ontario. La CVMO cherche à favoriser de nouvelles méthodes de mobilisation auprès de la communauté de l'innovation par l'intermédiaire du Bureau de l'innovation afin d'adapter les services de soutien aux entreprises aux priorités des intervenants pour soutenir les entreprises de l'Ontario et favoriser la concurrence et le choix du consommateur.

### Principales priorités pour atteindre cet objectif

#### 3.1 Mobiliser les nouvelles entreprises et appuyer l'innovation sur les marchés financiers

Le Bureau de l'innovation continue d'élargir son programme de soutien « Rampe de lancement » grâce à une plus grande mobilisation des principaux intervenants et à une offre de service accrue visant à aider les entreprises novatrices à se conformer aux exigences réglementaires, à accorder un allègement conditionnel ou des approbations limitées dans le temps ou l'activité.

##### Les actions comprennent ce qui suit :

- Cerner, comprendre et faciliter les nouveaux modèles d'affaires, services et produits qui profitent aux investisseurs et aux marchés financiers, et aider à moderniser la réglementation et à favoriser l'innovation sur les marchés financiers de l'Ontario
- Évaluer l'efficacité de la version bêta du répertoire du Bureau de l'innovation pour répondre aux besoins des entreprises admissibles dans le programme « Rampe de lancement » et envisager d'autres améliorations de cette ressource
- Tirer parti de la recherche et accroître la mobilisation des intervenants dans l'écosystème de l'innovation afin de favoriser l'innovation et la formation de capital sur nos marchés
- Travailler avec le bac à sable des ACVM pour émettre des approbations ou des dispenses en temps opportun pour les entreprises de l'Ontario qui offrent des produits ou des services innovants pour fonctionner au Canada à titre d'entreprises inscrites ou de marchés
- Cerner les possibilités et les nouvelles façons d'échanger des données (p. ex., au moyen d'interfaces de programmation ou de l'échange d'ensembles de données)
- Envisager la façon dont un cadre de données ouvert pourrait être appliqué aux marchés financiers de l'Ontario

##### Résultats prévus :

- Commentaires positifs des intervenants concernant la version bêta du répertoire du Bureau de l'innovation, les conseils publiés, les enquêtes menées et le soutien fourni aux entreprises novatrices
- Explorer l'adoption de nouvelles technologies qui facilitent l'innovation et qui favorisent de meilleurs résultats pour les investisseurs

### 3.2 Poursuivre la construction du TestLab de la CVMO

Le Bureau de l'innovation a élaboré et continuera de construire un environnement d'essai en Ontario (TestLab de la CVMO) afin de permettre aux entreprises admissibles de tester de nouveaux produits, services et solutions sur nos marchés financiers, sous réserve des paramètres d'essai appropriés.

Le TestLab de la CVMO cherche à atteindre les objectifs suivants :

- Offrir des possibilités de tests collaboratifs avec des partenaires dans un écosystème d'innovation connecté
- Échanger avec des experts sur les défis et les obstacles réglementaires, collaborer sur des solutions et obtenir des conseils sur les exigences réglementaires
- Permettre à la CVMO d'envisager de nouvelles solutions et d'éliminer les obstacles à l'innovation
- Favoriser l'élaboration de politiques et moderniser la réglementation

Le TestLab de la CVMO est exploité sur une base de cohorte offrant des tests pendant des périodes précises basées sur des déclarations de problème. Les thèmes de test sont définis et affinés au moyen de recherches et de consultations auprès des intervenants, en tenant compte des nouvelles tendances et technologies, des priorités de la CVMO et des idées obtenues grâce à notre mobilisation des intervenants et à notre expérience en matière de soutien d'entreprises innovantes par l'intermédiaire de la Rampe de lancement de la CVMO.

#### Les actions comprennent ce qui suit :

- Promouvoir et poursuivre l'élaboration du TestLab de la CVMO, évaluer et échanger les connaissances acquises dans la première cohorte de tests
- Mener des recherches et des consultations auprès des intervenants afin de recueillir des données, des idées et d'autres domaines d'amélioration potentiels sur les marchés financiers de l'Ontario afin d'éclairer les futurs thèmes de la cohorte de tests
- Solliciter les commentaires des intervenants auprès des groupes cibles afin de mieux comprendre la nature des défis existants sur les marchés financiers, ce qui peut orienter les futurs thèmes de test
- Concevoir et possiblement mettre en œuvre un nouveau thème de test éclairé par les résultats de la recherche et les commentaires des intervenants reçus

#### Résultats prévus :

- Accroître la sensibilisation au TestLab de la CVMO et coordonner le processus de test avec les candidats retenus
- Effectuer des recherches et obtenir la rétroaction des intervenants pour éclairer les futurs thèmes des tests du TestLab
- Concevoir et mettre en œuvre de nouveaux outils pour soutenir les tendances émergentes et profiter aux intervenants dans le marché financier

## OBJECTIF 4 : Renforcer notre base organisationnelle

La CVMO réglemente et soutient un secteur financier en constante évolution et très concurrentiel. La pandémie de COVID-19, la discussion mondiale sur le racisme systémique, l'examen continu de nos marchés financiers et les commentaires des intervenants sur la modernisation de la réglementation des valeurs mobilières ont accru la nécessité et l'urgence pour la CVMO d'avoir une base organisationnelle solide et adaptable, y compris les personnes, les politiques, les systèmes et les données.

### Principales priorités pour atteindre cet objectif

#### 4.1 Réaménager les systèmes nationaux des ACVM

La CVMO et les autres territoires de compétence continueront de travailler en vue du remplacement des anciens systèmes nationaux des ACVM par SEDAR+. L'élaboration de ce nouveau système des ACVM est un processus continu. Une fois le système lancé, il sera la plateforme commune pour tous les dépôts, la divulgation, les paiements et la recherche de renseignements sur les marchés financiers canadiens.

La plateforme d'analyse des marchés est la nouvelle plateforme d'analyse des activités de marché des ACVM et l'un des outils essentiels de mise en application de la CVMO. Axée en premier lieu sur les négociations d'actions, la plateforme d'analyse des activités va continuer à évoluer pour intégrer des ensembles de données supplémentaires, tels que les produits dérivés négociés en bourse et des analyses plus sophistiquées.

#### Les actions comprennent ce qui suit :

- Continuer de participer avec les ACVM à l'élaboration du système SEDAR+ et de la plateforme d'analyse des marchés qui répondent aux besoins des intervenants internes et externes
- Collaborer avec les autres territoires de compétence des ACVM pour effectuer une transition contrôlée vers le nouveau système pour les intervenants dans le marché et les utilisateurs internes
- Collaborer avec les ACVM pour terminer l'élaboration de la règle des droits des systèmes des ACVM à temps pour le lancement de SEDAR+ à la phase 1

#### Résultats prévus :

- SEDAR+ est lancé comme un système national en ligne qui répond davantage aux besoins actuels et futurs des participants au marché
- Les processus de réglementation sont plus efficaces et la prestation de services aux intervenants dans le marché est améliorée, ce qui réduit le fardeau réglementaire global
- La plateforme d'analyse des marchés appuie la capacité accrue d'analyser les cas complexes d'abus de marché, entre les marchés et les parties connexes, et fournit une plateforme pour mener des recherches sur les marchés canadiens

#### 4.2 Poursuivre la modernisation de la technologie, la transformation numérique et la facilitation des données et des analyses à la CVMO

La CVMO continuera de transformer ses opérations à l'ère numérique et d'améliorer son efficacité grâce à des outils, à des technologies et à des processus modernes. Cela comprendra le renforcement des compétences et la facilitation des changements culturels nécessaires à l'organisation pour s'adapter et se transformer à l'ère

numérique. Le programme de transformation numérique permettra également à la CVMO de se transformer entièrement en organisme de réglementation basé sur les données en fournissant des outils, des technologies, des données et des capacités d'analyse et en favorisant et en stimulant la culture des données et des analyses au sein de l'organisation. Tous ces travaux de transformation numérique et de changement technologique seront soutenus par une infrastructure technologique, des applications et des plateformes résilientes et sécurisées.

#### Les actions comprennent ce qui suit :

- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de plateformes de la CVMO, y compris le déploiement d'une solution de planification des ressources d'entreprise, l'extension d'une plateforme de gestion des dossiers et des flux de travail réglementaire intégrée dans le nuage, l'automatisation des tâches manuelles à l'aide de la technologie d'automatisation des processus robotisés et l'activation des employés par l'entremise de divers outils
- Mettre en œuvre de la plateforme Enterprise Data and Analytics : une plateforme unifiée, évolutive, sécurisée et régie offrant des fonctionnalités de données, d'analyse et de déclaration d'entreprise dans l'ensemble de la CVMO
- Renforcer les compétences et faciliter les changements culturels nécessaires à l'organisation pour s'adapter et se transformer à l'ère numérique
- Continuer à appuyer les applications existantes et à mettre en œuvre les modifications et les améliorations requises sur les systèmes locaux de la CVMO ainsi que les processus, flux de travail et politiques connexes afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur la phase 1 de SEDAR+ au moment de son lancement
- Continuer à exécuter les programmes de résilience informatique, de gestion du cycle de vie de la TI, de gestion des devises et de la sécurité des informations

#### Résultats prévus :

- Efficacité accrue des opérations de réglementation interne et des services ministériels appuyés par des plateformes, des outils, des technologies et des processus simplifiés modernes interopérables
- Transition accélérée des systèmes existants autonomes vers des plateformes d'entreprise intégrées modernes
- Amélioration des connaissances, partage efficace de l'information et collaboration accrue entre les directions et les intervenants de l'industrie, permettant ainsi l'élaboration de politiques et la prise de décisions axées sur les données
- Une culture numérique d'abord pour un lieu de travail moderne et une protection future

### 4.3 Favoriser ou améliorer l'inclusion, l'équité et la diversité

La CVMO vise à renforcer et à maintenir la diversité dans sa communauté et à s'assurer que l'expérience des employés est équitable et inclusive pour tous.

#### Les actions comprennent ce qui suit :

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie d'inclusion et de diversité de la CVMO afin d'éliminer les obstacles à l'inclusion à la CVMO et d'obtenir des possibilités équitables et une expérience uniforme des employés pour tous, y compris les femmes, les peuples autochtones, les Noirs, les Asiatiques, et

les autres communautés racialisées, les membres de la communauté LGBTQ2+ et des personnes handicapées

- Offrir et promouvoir des possibilités d'apprentissage et de dialogue afin de mieux comprendre les préjugés, le racisme et les obstacles à l'inclusion
- Prendre les mesures décrites dans l'engagement du chef de la direction de l'initiative BlackNorth (BNI)
- Poursuivre les étapes vers les appels à l'action 57 (perfectionnement professionnel et formation des fonctionnaires) et 92 (activités et réconciliation) de la Commission de vérité et réconciliation
- Travailler avec les communautés autochtones sur la réconciliation

#### Résultats prévus :

- Des politiques et des pratiques mises à jour et nouvelles qui sont équitables et inclusives pour tous les employés, y compris dans les domaines du recrutement, du perfectionnement des talents, du détachement, de la promotion, du code de conduite, et un lieu de travail respectueux
- Meilleure compréhension menant à un changement individuel et organisationnel des pratiques et des comportements afin de favoriser l'équité et l'inclusion
- Un lieu de travail où les employés connaissent l'inclusion et la sécurité psychologique
- Atteindre les objectifs fixés dans l'engagement du chef de la direction de la BNI
- Les politiques d'inclusion et de diversité et une culture de la CVMO qui reflètent l'esprit de réconciliation et une plus grande participation et intégration des idées des communautés autochtones

#### 4.4 Mettre en œuvre le modèle de travail hybride

La CVMO continuera à adapter les pratiques de travail et le lieu de travail pour appuyer l'exécution efficace et efficiente des activités de réglementation et commerciales dans un modèle de travail hybride, où les employés travaillent sur place et à distance.

##### Les actions comprennent ce qui suit :

- Établir et ajuster des politiques et des pratiques de travail pour soutenir une main-d'œuvre hybride, contribuant ainsi à la collaboration et à la culture organisationnelle dans un modèle de milieu de travail hybride
- Élaborer des politiques et des pratiques qui favorisent la flexibilité des heures de travail et du lieu de travail
- Mettre en œuvre des caractéristiques de conception de l'espace physique afin d'assurer la santé et la sécurité des employés et de soutenir un milieu de travail hybride
- Mettre en œuvre une solution numérique pour prendre en charge le plan hybride du lieu de travail

##### Résultats prévus :

- Politiques, pratiques et outils mis à jour et nouveaux qui traitent des pratiques d'emploi dans un milieu de travail hybride et des modalités de travail souples
- Alignement de la conception de l'espace de bureau avec des pratiques de travail hybrides efficaces

# Risques

## Principaux risques et stratégies d'atténuation

### Principaux éléments du cadre de gestion des risques de la CVMO

La CVMO doit gérer des risques de plus en plus diversifiés découlant du rythme de changement ainsi que de l'évolution de la complexité des marchés financiers au Canada et à l'étranger. La CVMO a adopté le cadre de gestion des risques, qui vise à appuyer la réalisation des objectifs de la CVMO par l'acceptation à l'échelle de l'entreprise et l'intégration de la gestion des risques dans la prise de décisions, l'élaboration de stratégies et de politiques, les opérations, les processus opérationnels et les activités de transformation. Voici les principaux éléments du cadre :

- Une politique de gestion des risques qui fournit des conseils sur l'approche de la CVMO en matière de gestion des risques à l'appui de l'atteinte de ses objectifs, définit les rôles et les responsabilités en matière de gestion des risques et favorise une solide culture de gestion des risques
- Des processus de gestion des risques pour cerner, évaluer, gérer, surveiller et signaler les risques
- Des outils communs pour permettre la prise de décisions éclairées en matière de risques, comme les registres de risques tenus à l'échelle de l'entreprise et de la direction, où les deux niveaux de risque informent le profil de risque de la CVMO

### Trois lignes de défense

La CVMO utilise un modèle à trois lignes de défense où la direction est responsable de la gestion des risques tandis que les comités de gestion des risques et la fonction de gestion des risques d'entreprise assurent la surveillance des risques. En outre, la fonction de gestion des risques d'entreprise maintient le cadre de gestion des risques et les politiques et les outils connexes.

L'audit interne réalisé par la CVMO constitue une assurance et un service consultatif offert au conseil d'administration et à la direction. La fonction d'audit interne est régie par une Charte d'audit interne approuvée par le conseil d'administration de la CVMO et par un plan d'audit interne annuel approuvé par le conseil. Les rapports trimestriels et les mises à jour sont remis au Comité de gestion des risques du conseil d'administration et un rapport annuel sur les résultats de tous les engagements relatifs à l'audit interne est remis au conseil d'administration.

### Gouvernance et inventaire des risques d'entreprise

Au niveau de l'entreprise, la CVMO élabore et maintient des structures de gouvernance d'entreprise telles que le Comité de gestion des risques du conseil d'administration, le Comité de gestion des risques et le cadre de gestion des risques à l'échelle de l'organisation. Les comités et la direction ont établi le ton à partir du sommet. Un inventaire des risques de l'entreprise est géré par la fonction de gestion des risques d'entreprise, en consultation avec la direction, et inclut les risques clés de l'entreprise ayant une incidence sur l'ensemble de l'organisation, où les risques sont définis dans le contexte d'une incertitude quant à la réalisation des objectifs de la CVMO.

Le Comité de gestion des risques, composé des cadres et des dirigeants supérieurs de la CVMO, effectue un examen trimestriel du profil de risque, y compris tout risque nouveau ou émergent. Cette information est

signalée au Comité de gestion des risques du conseil d'administration, ainsi qu'au conseil d'administration, le cas échéant.

Le tableau ci-dessous met en évidence les divers risques d'entreprise clés auxquels la CVMO est exposée, ainsi que les mesures d'atténuation. La CVMO continue de surveiller l'environnement de risque et de réagir de façon appropriée pour s'assurer que les risques sont correctement traités.

## Inventaire des principaux risques – Principaux risques et mesures d'atténuation

Risques	Description du risque	Mesures d'atténuation
Transformation numérique	Les technologies, les données et les processus obsolètes augmentent le fardeau réglementaire pour les participants au marché et nuisent à l'efficacité et à l'efficacité de la CVMO	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Direction des solutions numériques a établi la stratégie pluriannuelle de la plateforme, articulé les besoins en données et en capacités numériques dans l'ensemble de la CVMO et élaboré la première feuille de route exécutable</li> <li>Une équipe dédiée au sein de la Direction des solutions numériques exécute la stratégie de données et d'analyse et le programme de gouvernance des données</li> <li>Une mise en œuvre agile et un modèle d'équipe dédiée ont été mis en place pour soutenir diverses initiatives</li> </ul>
Fardeau réglementaire	La réglementation, les processus ou les systèmes opérationnels de la CVMO entravent le fonctionnement de marchés justes et efficaces et empêchent la formation du capital	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les initiatives ciblées d'allègement du fardeau cernées dans le Rapport sur l'allègement du fardeau de la CVMO de 2019 font partie des plans d'activités de chaque direction concernée et elles sont mises en œuvre en conséquence</li> <li>Des analyses de l'incidence réglementaire, y compris des analyses coûts-avantages, sont réalisées pour les nouveaux projets stratégiques</li> <li>Le Bureau de la croissance économique et de l'innovation est en train d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre amélioré à l'échelle de l'organisme qui assurera une approche systématique et rationalisée des projets visant à moderniser notre environnement réglementaire</li> </ul>
Efficacité de l'application de la loi	La CVMO ne parvient pas à identifier, à examiner et à poursuivre les infractions criminelles et quasi criminelles impliquant des violations des lois sur les valeurs mobilières qui pourraient causer un préjudice important aux investisseurs ou à l'intégrité des marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus d'admission centralisé pour cerner les questions qui reflètent les priorités stratégiques de la CVMO et de l'application de la loi ainsi que les facteurs liés au préjudice public</li> <li>Processus de planification et de rapport normalisé et visible, de l'enquête au litige, pour cerner les infractions clés et utiliser les outils d'application de la loi appropriés en temps opportun</li> <li>Mise à jour de la technologie, de l'analyse et des procédures de contrôle des preuves afin d'améliorer les approches en matière de données volumineuses, de travail à distance et d'évolutivité</li> <li>Des partenariats avec d'autres organismes de réglementation et des activités de plaidoyer actives au sein des comités de l'OICV, des ACVM et de la NASAA pour surveiller et cerner les questions et menaces transfrontalières</li> </ul>

Risques	Description du risque	Mesures d'atténuation
Risque systémique dans les marchés financiers	La CVMO ne parvient pas à déterminer une augmentation du risque systémique liée à l'activité des marchés financiers en temps opportun	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Surveillance des infrastructures de marché d'importance systémique</li> <li>▪ Surveillance de la conformité aux règles visant à réduire au minimum les risques systémiques</li> <li>▪ Détection de l'exposition et de la connectivité entre les participants au marché par la surveillance des activités du marché</li> <li>▪ Groupe de travail sur le risque systémique de la CVMO; et groupes de travail et comités des ACVM et de l'OICV</li> <li>▪ Collaboration avec d'autres organismes nationaux et internationaux chargés de la surveillance du risque systémique</li> </ul>
Poursuite des activités	Une perturbation importante des opérations commerciales se produit	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plan de continuité des activités (PCA) officiel et plan de pandémie</li> <li>▪ Réalisation d'une reprise annuelle des systèmes du PCA, d'un test de scénario d'intervention d'urgence et du PCA et de tests de communication d'urgence avec le personnel</li> <li>▪ Ententes de réciprocité avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières pour assurer la continuité des services de réglementation (par exemple, examen des prospectus et des demandes)</li> </ul>
Technologie de l'information	Risque de perturbation importante des systèmes ou des services informatiques de la CVMO ou risque que les changements et la mise en œuvre critiques des systèmes de TI ne répondent pas aux résultats commerciaux escomptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des examens réguliers de la politique, des procédures et des contrôles de TI établis sont effectués; les audits annuels du contrôle interne en matière de rapports financiers comprennent des tests des contrôles clés de TI</li> <li>▪ Surveillance continue des systèmes de la CVMO et ententes de support et de niveau de service établies avec les principaux fournisseurs</li> <li>▪ Le Conseil d'examen de l'architecture se réunit régulièrement pour effectuer des examens de la technologie de l'information, des projets et des fournisseurs</li> <li>▪ Le Comité d'approbation des modifications se réunit régulièrement pour examiner et planifier les modifications du système</li> <li>▪ Des plans de devise de plateforme de TI ont été établis et sont gérés activement</li> <li>▪ Des tests robustes du système et des essais robustes d'acceptation par les utilisateurs sont réalisés avant le lancement d'un système</li> <li>▪ Des plans de repli et des sauvegardes sont en place, le cas échéant</li> </ul>

Risques	Description du risque	Mesures d'atténuation
Sécurité de l'information	Risques découlant de violations ou d'attaques sur les systèmes informatiques de la CVMO qui entraînent la perte de renseignements ou la compromission de renseignements confidentiels qui auraient un impact sur la réputation ou les opérations de la CVMO	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bureau chargé de la sécurité de l'information avec des politiques, des procédures et des contrôles en place</li> <li>▪ Une feuille de route des activités pluriannuelles de sécurité de l'information a été préparée, conformément au cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology (NIST)</li> <li>▪ Les contrôles clés des programmes de sécurité des informations sont en place, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus officiel d'évaluation des risques de sécurité</li> <li>- Contrôle d'accès</li> <li>- Protection des données</li> <li>- Analyses régulières des vulnérabilités et gestion des correctifs</li> <li>- Réponse aux incidents et simulation</li> <li>- Sensibilisation à la sécurité et tests en la matière</li> <li>- Garantie de cyberprotection</li> </ul> </li> </ul>
Stratégie relative à l'effectif	Manque d'harmonisation et lacunes entre l'effectif actuel de la CVMO et l'effectif nécessaire à la réalisation de ses objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un plan stratégique en matière d'effectif détaillant les actions pour maintenir en poste, développer, motiver et déployer les ressources humaines</li> <li>▪ Capacité à redéfinir l'ordre de priorité de divers projets, échéances et produits livrables afin d'équilibrer les demandes de travail au sein de l'organisme</li> <li>▪ Des modalités de travail souples pour aider les employés à respecter leurs obligations professionnelles et personnelles</li> <li>▪ Formation formelle et informelle et possibilités de perfectionnement pour le personnel</li> <li>▪ Rémunération et avantages sociaux administrés pour rester un employeur attrayant et compétitif</li> <li>▪ Mobilisation continue, comme les communications concernant les conseils en milieu de travail, les ressources, les mises à jour de statut et divers programmes de mieux-être</li> </ul>

Risques	Description du risque	Mesures d'atténuation
Exécution des projets	La CVMO n'a pas réussi à exécuter les grands projets en ce qui concerne l'objectif, la portée, le budget et le calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des méthodes et des processus de gestion de projet robustes</li> <li>▪ Rapports d'état réguliers – c'est-à-dire passer en revue l'état du portefeuille de projets et cerner, communiquer, atténuer et remonter de manière proactive les problèmes et les tendances qui pourraient avoir une incidence sur la portée, le calendrier, le budget ou la gestion du changement</li> <li>▪ Les budgets et les prévisions sont élaborés et maintenus, et les dépenses sont surveillées</li> <li>▪ Un cadre de gouvernance dédié est en place pour superviser la coordination et l'exécution des initiatives liées au groupe de travail sur la modernisation</li> <li>▪ Présentation du cadre d'habilitation technologique de la CVMO pour régir le lancement, l'établissement des priorités et l'exécution des initiatives technologiques dirigées par la CVMO</li> </ul>
Confiance dans la capacité de la CVMO de remplir son mandat	Perte de confiance des intervenants à l'égard de la capacité de la CVMO à remplir son mandat	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Messages de la direction et apparitions publiques régulières qui communiquent clairement le mandat et l'autorité de la CVMO</li> <li>▪ Publications organisationnelles pour fournir de l'information pertinente et aider les lecteurs à comprendre le mandat et les résultats de la CVMO</li> <li>▪ Consultations avec les intervenants sur diverses questions de politique générale afin d'obtenir des commentaires, ainsi que publication de règles et d'instruments nationaux aux fins de commentaires</li> <li>▪ L'incidence sur la réputation est intégrée au processus de gestion des risques pour tous les risques clés au niveau de la Direction et de l'entreprise</li> <li>▪ L'évaluation des risques informe la prise de décisions à tous les niveaux et est intégrée à l'élaboration de stratégies et de politiques, aux opérations et aux processus opérationnels et aux activités de gestion du changement</li> </ul>

# Ressources humaines

---

## Plan relatif aux ressources humaines

La stratégie de la CVMO en matière de ressources humaines consiste à créer un milieu de travail attrayant, moderne et performant où tous les gestionnaires gèrent très bien les talents et où tous les employés s'investissent beaucoup dans leur travail. La pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur le marché du travail, où nous rivalisons pour attirer des talents, et changera radicalement notre façon de travailler. Bien que nos quatre objectifs de ressources humaines continuent d'orienter nos efforts, des stratégies et des plans précis ont été modifiés ou élaborés pour répondre aux besoins des employés et de l'organisation dans un environnement de travail principalement à distance, et on passe maintenant à un modèle hybride. Il s'agit notamment des besoins liés à l'efficacité et à l'efficience opérationnelles; à la capacité d'attirer et de maintenir des talents; ainsi qu'à la santé et au bien-être des employés.

En plus des stratégies et des plans énumérés dans le tableau ci-dessous, la CVMO a mis en œuvre le projet de loi 124, *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*, et commencé la période de modération de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. La CVMO surveillera, cernera et produira des rapports sur l'évolution de la main-d'œuvre et les risques connexes qui peuvent avoir une incidence sur notre capacité à fonctionner de façon efficace et efficiente du point de vue du personnel pendant la période de modération.

Domaine d'intérêt	Stratégies/plans
Créer un milieu de travail attrayant, moderne et performant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutenir et développer une forte mobilisation des employés grâce à des communications régulières sur le lieu de travail tout au long de la pandémie, en mettant en œuvre des sondages éclairs et en prenant des mesures pour répondre aux préoccupations des employés, et en offrant des programmes pour les employés qui renforcent les valeurs et les compétences de leadership de la CVMO et qui créent une communauté collégiale au sein de la CVMO.</li> <li>▪ Établir et administrer des pratiques de rémunération permettant d'attirer et de maintenir en poste des employés ayant les compétences et l'expérience nécessaires pour régler efficacement les marchés financiers et pour permettre à la CVMO de réaliser son mandat et ses priorités.</li> <li>▪ Comparer la rémunération par rapport au bassin des talents au sein duquel elle recrute, la CVMO utilise un indice de référence mixte composé à 50 % du secteur public, à 25 % du secteur privé et à 25 % des services financiers.</li> <li>▪ Créer un environnement où tous les employés se sentent en sécurité, valorisés, respectés et responsabilisés en assurant une culture d'équité, d'inclusion et de diversité.</li> <li>▪ Poursuivre les investissements et l'engagement à bâtir la fonction d'inclusion, d'équité et de diversité et les programmes connexes pour permettre la réalisation des objectifs d'inclusion, d'équité et de diversité.</li> <li>▪ Offrir aux employés un lieu de travail moderne ayant un mélange d'espaces de travail qui permettent la collaboration, le travail concentré et la mobilisation de l'équipe en mettant à l'essai notre modèle de travail hybride et en continuant à peaufiner notre approche à l'égard du travail hybride alors que nous apprenons de nos expériences communes au bureau et dans les emplacements à distance.</li> <li>▪ Offrir aux employés des avantages sociaux complets comprenant une assurance maladie, une assurance dentaire, une assurance invalidité à court et à long terme, ainsi que des programmes d'aide aux employés et aux familles. Continuer à faire progresser la stratégie de pérennité des avantages sociaux en mettant davantage l'accent sur le choix et la flexibilité des employés, et la santé mentale et le bien-être des employés.</li> </ul>
Créer d'excellents gestionnaires de talents	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Continuer de perfectionner les leaders actuels et émergents dans le cadre du programme de renforcement du leadership de la CVMO, qui offre de l'accompagnement professionnel, de la formation en classe et des activités d'apprentissage autonome, des séances d'apprentissage avec des pairs et des outils de gestion.</li> <li>▪ Contribuer aux pratiques de leadership inclusives par la formation des employés à la diversité et à l'inclusion et par des politiques et des pratiques de gestion inclusives et équitables.</li> <li>▪ Offrir une formation, dans le cadre de la mise à l'essai de notre modèle de travail hybride, afin de doter les gestionnaires et les dirigeants des compétences et des outils dont ils ont besoin pour gérer efficacement les équipes et les employés distribués entre le bureau et les emplacements des travaux à distance.</li> </ul>

Domaine d'intérêt	Stratégies/plans
Appuyer la réorganisation réussie et la continuité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique en matière d'effectif qui tient compte de nos besoins actuels et futurs en matière de talents :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer, surveiller et gérer les risques en la matière afin d'en atténuer l'incidence sur les activités</li> <li>• Élargir les démarches en matière de dotation en personnel et de relations de travail afin d'accroître la capacité de la CVMO d'attirer, de maintenir en poste et de miser sur du personnel ayant des compétences et une expérience spécialisées</li> <li>• Continuer à renforcer et à consolider les pratiques en matière de planification de la relève et de recensement des talents en vue d'assurer un bassin de talents solide pour pourvoir les postes essentiels au sein de l'organisme</li> <li>• Continuer à offrir des programmes ciblés de perfectionnement des employés, en matière notamment de leadership, d'encadrement et d'apprentissage fondé sur les compétences, permettant ainsi de renforcer le rendement organisationnel</li> <li>• Continuer d'élaborer une culture de l'apprentissage et de perfectionnement qui offre des possibilités de croissance professionnelle et qui favorise la prestation d'une réglementation efficace</li> </ul> </li> <li>▪ Permettre la mise en œuvre efficace d'une nouvelle structure exécutive et de modèles de gouvernance au sein de la CVMO</li> <li>▪ Continuer à mettre en œuvre des programmes et des pratiques de gestion du changement qui permettent aux employés d'atteindre efficacement les résultats opérationnels dans un environnement d'affaires complexe, notamment :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir aux employés de la formation et un accès à l'information, aux outils et aux ressources qui les aideront à s'adapter au changement et à le diriger</li> <li>• Intégrer une méthodologie de changement cohérente dans toutes les initiatives clés afin d'assurer la réussite des activités de planification et d'exécution de projets</li> </ul> </li> </ul>

Domaine d'intérêt	Stratégies/plans
<p>Fournir des services fondamentaux de RH de première classe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accroître la capacité à réagir aux enjeux émergents et à la complexité organisationnelle en augmentant les connaissances et la capacité à fournir aux clients qui sont des dirigeants et des gestionnaires, des services consultatifs fiables et exacts en temps opportun dans lesquels ils peuvent avoir confiance</li> <li>▪ Concevoir et mettre en œuvre des politiques, des programmes et des approches en matière de ressources humaines qui répondent aux nouveaux risques liés à la main-d'œuvre et à la gestion des talents</li> <li>▪ Continuer de surveiller le tableau de bord sur le personnel de la CVMO et d'en faire rapport pour étudier les données permettant d'orienter la prise de décisions et cerner les risques émergents pour les objectifs de gestion des effectifs et des talents et guider la conception de stratégies et tactiques d'atténuation des risques adaptées</li> <li>▪ Continuer de surveiller les risques émergents sur le marché des talents externes et d'ajuster et d'appliquer des pratiques de recrutement ciblées pour trouver et concurrencer efficacement des candidats qualifiés et diversifiés pour des postes de la CVMO.</li> </ul>

# Initiatives impliquant des tiers

## Mobilisation à l'échelle nationale

La CVMO travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens en vue d'harmoniser ses lois et ses pratiques de réglementation au profit des marchés financiers de l'Ontario et du Canada et de leurs investisseurs. Elle collabore également avec divers organismes d'application de la loi, en partageant des renseignements et en facilitant les enquêtes entre les administrations.

Le cas échéant, elle coordonne ses efforts avec le ministère des Finances Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) et la Banque du Canada pour élaborer des mesures réglementaires visant à promouvoir la stabilité financière dans les domaines définis par les pays du G20 et le Conseil de stabilité financière (CSF).

### Partenaires nationaux

**Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)** – La CVMO est un membre actif des ACVM, qui est un forum composé des 13 organismes de réglementation des valeurs mobilières des provinces et territoires du Canada. Les ACVM s'efforcent de favoriser un cadre de réglementation des valeurs mobilières coordonné et modernisé à l'échelle nationale.

**Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC)** – Le CCRC est un organisme qui supervise les cabinets d'experts-comptables qui vérifient les émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC favorise la qualité durable des audits grâce à une réglementation proactive, à des évaluations des audits solides, à un dialogue avec les intervenants nationaux et internationaux et à des connaissances pratiques qui informent les intervenants dans les marchés financiers et contribuent à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière. La CVMO et le CCRC ont un protocole d'entente en place pour faciliter l'échange de renseignements à l'appui de la collaboration sur les questions d'examen et de surveillance.

**Ombudsman des services bancaires et d'investissements (OSBI)** – L'OSBI est un service gratuit et indépendant pour régler les différends bancaires et d'investissement entre les entreprises participantes et leurs clients. Les ACVM et l'OSBI ont conclu un protocole d'entente qui définit un cadre de surveillance pour qu'ils collaborent et communiquent de façon constructive afin de s'assurer que l'OSBI continue de respecter les normes établies par les ACVM.

**Comité de coordination de la réglementation** – Les ACVM ont mis sur pied le Comité de coordination de la réglementation qui supervise ses initiatives d'élaboration de politiques, facilite la prise de décisions et fournit des résolutions opportunes sur les questions d'élaboration de politiques. Ses membres sont les présidents de huit organismes de réglementation (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse). Le comité est actuellement présidé par le président et chef de la direction de la CVMO.

**Comités permanents et comités chargés de projets des ACVM** – En participant aux comités des ACVM (comités permanents et comités chargés de projets), le personnel de la CVMO travaille à l'élaboration des politiques et à la prestation des programmes de réglementation avec les membres des ACVM. Au nom des comités permanents, on compte les comités de la structure du marché et de la surveillance des changes, de la

surveillance de l'agence de compensation, de la réglementation des personnes inscrites, des fonds de placement, de la sensibilisation des investisseurs et de l'application de la loi. La CVMO participe à divers comités chargés de projets traitant d'initiatives stratégiques particulières, y compris les efforts de réduction du fardeau réglementaire, les cryptoactifs et l'amélioration de la confiance et de la protection des investisseurs.

**Responsables des organismes de réglementation** – Ce groupe se veut comme un lieu d'échange, à l'échelle provinciale et fédérale, sur les questions touchant le secteur financier. Présidé par le gouverneur de la Banque du Canada, le groupe compte des représentants des organismes suivants : le ministère des Finances Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières, l'Autorité des Marchés Financiers du Québec et les commissions des valeurs mobilières de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. La CVMO est également membre du Comité de surveillance des risques systémiques créé par les Responsables des organismes de réglementation pour collaborer à l'évaluation des vulnérabilités et des risques touchant le système financier canadien, et pour mettre en commun les informations connexes.

**Organismes d'autoréglementation (OAR)** – Les OAR sont des organismes qui réglementent les opérations et les normes de pratique et de conduite des affaires de leurs membres et de leurs représentants.

### La CVMO supervise le fonctionnement de deux OAR :

- L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM);
- L'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM).

**Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier** – Les ACVM sont membres du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier par lequel les organismes de réglementation des régimes de pension, des valeurs mobilières et des assurances cherchent à coordonner, à harmoniser et à rationaliser la réglementation des produits et des services financiers au Canada.

**Équipe de lutte contre les infractions graves quasi criminelles** – Cette équipe est le fruit d'un partenariat d'application de la loi entre la CVMO, le programme Criminalité financière de la Gendarmerie royale du Canada et la Direction de la lutte contre l'escroquerie de la Police provinciale de l'Ontario. Elle combine les compétences policières des forces de l'ordre et l'expertise de la CVMO en juricomptabilité et sur les marchés de capitaux pour enquêter et poursuivre les infractions graves à la loi en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario et du Code criminel du Canada.

### Protocoles d'entente (PE) nationaux

La CVMO a conclu un certain nombre de PE nationaux, y compris un PE avec le ministre des Finances de l'Ontario. Ce PE établit la relation de responsabilisation de la CVMO avec le ministre et énonce les rôles et responsabilités du ministre des Finances, du président et chef de la direction de la Commission, du conseil d'administration, du directeur général et du sous-ministre des Finances.

Des PE ont également été conclus avec d'autres organismes gouvernementaux, des organismes de réglementation et des organismes d'application de la loi partout au Canada. Les différents PE peuvent contenir des dispositions qui :

- décrivent les relations de responsabilisation ainsi que les rôles et responsabilités;
- font la promotion de la sécurité et de l'efficacité sur le marché des valeurs mobilières;
- contribuent à la gestion du risque systémique;
- font la promotion d'un audit de meilleure qualité et de la confiance des investisseurs;

- réduisent les chevauchements entre leurs mandats respectifs et reconnaissent l'importance de travailler les uns avec les autres;
- décrivent la façon dont chaque territoire de compétence collaborera et coordonnera ses efforts d'application de la loi pour superviser les lois sur les valeurs mobilières;
- échangent des renseignements de façon confidentielle afin d'aider chaque organisation à s'acquitter de son mandat respectif.

Ces PE renforcent les relations et favorisent la collaboration en matière d'intérêt mutuel.

## Mobilisation à l'échelle internationale

La CVMO contribue au programme international de réglementation des valeurs mobilières en participant activement aux organisations et aux comités internationaux. Les activités internationales de la CVMO sont axées sur l'élaboration de la stabilité financière et d'autres normes, l'échange de renseignements et la collaboration dans le cadre d'initiatives d'application transfrontalière.

### Partenaires internationaux

La CVMO participe activement aux activités d'organisations internationales telles que l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), la North American Securities Administrators Association (NASAA) et le Council of Securities Regulators of the Americas (COSRA) pour mieux positionner la CVMO en ce qui concerne la détection, l'enquête et l'application des infractions en matière de valeurs mobilières, l'élaboration de politiques réglementaires et la surveillance des questions émergentes. La collaboration avec les partenaires internationaux est essentielle pour protéger les intérêts des investisseurs et l'intégrité de nos marchés canadiens.

**Conseil d'administration, comités et groupes de travail de l'OICV** – La CVMO est membre du conseil d'administration de l'OICV, qui est un organe de décision exécutif représentant les principaux organismes de réglementation des valeurs mobilières des marchés financiers des pays développés et en développement du monde. La CVMO participe à tous les principaux comités de l'OICV.

**Application de la loi transfrontalière** – La CVMO collabore avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières pour échanger des renseignements et fournir de l'aide dans les enquêtes sur des allégations d'inconduite transfrontalière. Le protocole d'entente de l'OICV, signé par plus de 120 autres commissions des valeurs mobilières et organismes gouvernementaux, est un instrument clé pour faire progresser la collaboration internationale en matière d'application de la loi.

En 2018, la CVMO a également conclu le protocole d'entente amélioré de l'OICV. Le PE amélioré de l'OICV élargit les formes d'aide disponibles dans le cadre du PE de l'OICV.

**Programme d'évaluation du secteur financier (PESF)** - Créé par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale en 1999, les équipes du PESF effectuent une analyse approfondie du secteur financier d'un pays, y compris les banques, les compagnies d'assurance, les valeurs mobilières et les bourses étrangères. Elles analysent également le système de paiement d'un pays et la surveillance réglementaire qui régit ses institutions financières et ses marchés. Le Canada a fait l'objet d'une analyse du PESF en 2019. L'évaluation de la stabilité du système financier canadien est disponible sur le site Web du FMI.

### Protocoles d'entente (PE) internationaux

La CVMO a conclu un certain nombre de PE avec des partenaires internationaux afin de favoriser la coopération et l'échange de renseignements sur diverses questions, y compris l'application de la loi. Ces PE renforcent les relations et favorisent la collaboration en matière d'intérêt mutuel.

## Comités consultatifs de la CVMO

La direction et le personnel des directions d'exploitation de la CVMO sont appuyés par divers comités consultatifs de tiers qui ont été établis pour une ou plusieurs des fins suivantes :

- Fournir une vaste gamme d'idées et d'expertise au fur et à mesure de l'élaboration de nouvelles initiatives stratégiques.
- Aider la CVMO à comprendre comment une politique particulière, récemment mise en œuvre, touche les intervenants dans les marchés financiers.
- Améliorer la compréhension par la CVMO des préoccupations et des problèmes auxquels un groupe d'intervenants est confronté de façon continue.

Voici la liste des principaux comités consultatifs :

**Le Groupe consultatif des investisseurs** est un comité consultatif indépendant créé par la CVMO. Il formule des observations en réponse aux consultations publiques concernant les projets de règles et de politiques, les documents conceptuels et les documents de discussion. Le Groupe formule également des commentaires à l'égard de l'énoncé des priorités annuel proposé par la CVMO, met de l'avant les questions de politiques à examiner et fournit des conseils sur l'efficacité des initiatives en matière de protection des investisseurs de la Commission.

**Le Comité consultatif de la structure des marchés** sert de forum pour discuter des questions et des initiatives d'établissement de règles et de politiques relatives à la structure des marchés et aux transactions qui surviennent sur les marchés financiers canadiens et mondiaux.

**Le Comité consultatif sur les petites entreprises** offre au personnel de la Commission des conseils sur les pratiques commerciales actuelles et les tendances émergentes ayant une incidence sur les petites entreprises sur les marchés public et privé. Il commente également l'efficacité des politiques et des initiatives de la Direction du financement des sociétés en ce qui a trait aux petites entreprises.

**Le Comité consultatif technique sur les fonds d'investissement** conseille le personnel de la CVMO au sujet des problèmes de conformité technique découlant du régime réglementaire des fonds de placement et des possibilités de mieux harmoniser les objectifs des investisseurs, ceux des représentants du secteur et ceux en matière de réglementation.

**Le Comité consultatif sur l'information continue** conseille le personnel de la CVMO au sujet de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'examen des politiques et des pratiques relatives à l'information continue.

**Le Comité consultatif technique de surveillance du secteur minier** conseille les ACVM sur des questions d'ordre technique relatives aux exigences en matière de divulgation dans le secteur minier. Il sert également de forum pour assurer une communication constante entre les ACVM et l'industrie.

**Le Comité consultatif sur les valeurs mobilières** conseille la CVMO sur les initiatives de réglementation et de politiques, ainsi que sur les tendances des marchés financiers.

**Le Comité consultatif sur les personnes et compagnies inscrites** sert de forum où l'on discute des problèmes auxquels font face les personnes et les compagnies inscrites relativement à l'interprétation et au respect de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, y compris des affaires liées à l'inscription et à la conformité.

***Le Comité consultatif sur les instances en valeurs mobilières*** présente au Bureau de la secrétaire des commentaires et des avis sur les initiatives en matière de politiques et de procédures liées au tribunal administratif de la Commission.

***Le Comité consultatif d'experts pour les personnes âgées*** sert de forum dans le but de discuter des problèmes auxquels les personnes âgées sont confrontées. Il communique au personnel de la CVMO des avis d'expert sur les politiques et les activités opérationnelles, pédagogiques et communautaires dans le domaine des valeurs mobilières afin de satisfaire les besoins des investisseurs ontariens âgés.

***Le Comité consultatif sur les rapports financiers*** conseille le comité des chefs comptables des ACVM sur des initiatives pertinentes en matière de politique et diverses questions techniques en matière de comptabilité et d'audit relativement aux exigences et aux directives applicables aux rapports financiers dans les lois régissant les valeurs mobilières au Canada. Le Comité est également un forum pour discuter des pratiques et des tendances en matière de rapports financiers sur les marchés financiers canadiens et mondiaux.

# Communications et affaires publiques

---

## Orientation stratégique

Nous sommes guidés par les principes suivants :

- Accorder la priorité à la consultation et aux interactions avec les intervenants quant au travail en cours de la CVMO visant à moderniser la réglementation.
- Tirer parti des stratégies d'écoute actuelles pour comprendre les voies de communications privilégiées des intervenants et élaborer des démarches adaptées en conséquence.
- Énoncer de façon claire et cohérente les priorités et les résultats de la CVMO auprès des auditoires internes et externes.
- Mettre l'accent sur les principaux sujets prioritaires (moderniser la réglementation, réaliser le mandat, faciliter l'innovation, etc.) et assurer la diffusion cohérente des messages clés dans tous les canaux disponibles.
- Communiquer de façon transparente et mesurable de sorte que les intervenants comprennent ce que nous faisons, comment nous le faisons et s'engagent activement dans notre travail.
- Assurer une diffusion maximale en mettant en œuvre des stratégies de communication intégrées qui mettent à profit l'ensemble des outils, des ressources et des médias (notamment les communications numériques et les médias sociaux d'entreprise).

## Sensibilisation et communications externes

Notre stratégie de sensibilisation vise à promouvoir et à améliorer les connaissances et les renseignements concernant le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des marchés financiers. Nous veillons à ce que le public investisseur, les intervenants dans le marché et les intervenants intéressés connaissent nos processus, nos points de contact, nos normes de service et nos priorités.

La CVMO accorde la priorité au développement du contenu et à la sensibilisation des cadres supérieurs, ce qui définit clairement ses principaux messages et priorités. La CVMO communique avec les investisseurs et les autres intervenants par l'entremise de publications et de canaux tels que les médias sociaux, les bulletins d'information, les événements, les webinaires, les rapports d'entreprise et ses propriétés numériques. D'autres domaines propres à une initiative sont présentés ci-dessous.

### Sites Web de la CVMO

Les propriétés numériques de la CVMO, y compris le site Web de la CVMO, [OSC.ca/fr](http://OSC.ca/fr), [gerezmeuxvotreargent.ca](http://gerezmeuxvotreargent.ca) pour les investisseurs de détail et [www.oscinnovation.ca](http://www.oscinnovation.ca), qui appuient les entreprises novatrices et l'écosystème d'innovation financière de l'Ontario. Chaque site fournit aux publics cibles et aux intervenants des renseignements accessibles et pertinents.

## Dialogue de la CVMO

Chaque année, l'événement Dialogue avec la CVMO attire une centaine de participants au marché chevronnés et il bénéficie d'une couverture médiatique importante. L'événement comprend des discussions plénières avec des leaders d'opinion reconnus à l'échelle internationale et des experts en politiques de partout dans le monde.

Le thème de Dialogue avec la CVMO 2021 était « Mise en place de conditions favorables à la croissance ». L'événement a exploré les façons dont les marchés financiers peuvent mieux contribuer à la croissance durable à long terme à un point critique de notre économie. Les chefs de file de l'industrie financière, d'importants investisseurs et des représentants d'organisme de réglementation se sont réunis virtuellement pour discuter des mesures qu'ils prennent en collaboration pour sortir encore plus forts.

L'événement a attiré plus de 600 participants. Parmi les conférenciers, on comptait notamment l'honorable Peter Bethlenfalvy, ministre des Finances de l'Ontario; Paul Beaudry, sous-gouverneur de la Banque du Canada; Cass Sunstein, professeur de la Faculté de droit de Harvard; Cathie Armour, commissaire, Commission australienne des valeurs mobilières et des placements; et Sheldon Mills, directeur général responsable des consommateurs et de la concurrence, Financial Conduct Authority, entre autres.

La planification de la conférence Dialogue avec la CVMO 2022 est en cours.

## Rapports d'entreprise

La CVMO communique également avec ses intervenants sur ses activités opérationnelles et les autres points saillants comme suit :

- Rendre compte publiquement de ses progrès en rapport avec ses normes relatives aux engagements de services tous les trimestres.
- Rendre compte de ses principales réalisations par rapport à son Énoncé des priorités et fournir des statistiques relatives à son travail de réglementation de base dans son rapport annuel.
- Publier divers rapports sommaires ou d'activité propres à la direction générale.

## Mobilisation des intervenants

La CVMO est ouverte aux commentaires des intervenants; elle met l'accent sur les communications intégrées et le développement des relations avec l'industrie, les investisseurs et d'autres groupes d'intervenants. La mobilisation des intervenants comprend un leadership éclairé et la sensibilisation de l'entreprise afin d'engager les commentateurs et de diriger la discussion autour des priorités et des initiatives stratégiques de la CVMO.

Dans le cadre de l'élaboration des politiques et des règles, la CVMO a mis sur pied plusieurs comités consultatifs afin de recueillir des commentaires sur les questions de réglementation et les tendances de l'industrie. Par l'entremise de ces comités consultatifs, des représentants de la collectivité et de l'industrie, ayant diverses expertises et d'un éventail de secteurs de l'industrie, prodiguent des conseils sur l'élaboration d'une réglementation des valeurs mobilières nouvelle ou modifiée. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section « Initiatives avec les tiers » de ce plan d'activités.

La CVMO invite également les intervenants à participer à diverses tables rondes sur les politiques et à formuler des commentaires sur les instruments, les règles et les politiques proposées, y compris son Énoncé des priorités.

Elle fait participer les investisseurs dans le cadre de séminaires organisés pour la communauté des investisseurs, de forums publics téléphoniques et d'autres événements qu'elle organise.

La CVMO collabore activement avec les entreprises et les autres organismes de réglementation pour appuyer l'innovation et moderniser la réglementation par l'intermédiaire du Bureau de l'innovation.

## Affaires publiques

La CVMO élabore et met en œuvre également des stratégies de communication pour s'assurer que ses priorités, ses politiques et ses initiatives sont largement connues et harmonisées avec les priorités du gouvernement. Elle cherche des occasions d'optimiser la visibilité en utilisant tous les canaux et toutes les plateformes d'entreprise disponibles, y compris la diffusion directe des médias, les outils de communication numérique et les médias sociaux. Elle élabore également des stratégies de communication pour atténuer les problèmes qui menacent la confiance du public dans les marchés financiers de l'Ontario.

## Communications internes

- Les communications internes de la CVMO mettent l'accent sur les améliorations continues de la mobilisation du personnel à l'égard des priorités de la CVMO. Cette mobilisation est réalisée par l'intermédiaire du site intranet du personnel, des bulletins hebdomadaires, des messages de la direction, des assemblées générales trimestrielles virtuelles et des séances de questions et réponses spontanées. Les améliorations prévues du site intranet permettront une meilleure collaboration, rationaliseront la communication et amélioreront la productivité.

# Paramètres de mesure

## Mesure du rendement

La mesure efficace du rendement donne un aperçu des activités, appuie la planification et les décisions, promeut une culture de responsabilisation et permet de surveiller le rendement.

### Mesures du rendement

La CVMO fait le suivi de son rendement par rapport à une série de mesures. Ces mesures visent les intrants, les activités, les extrants et les résultats (comme cela est indiqué dans la section Orientation stratégique du présent plan).

Les mesures des intrants, des activités et des extrants comprennent des mesures de volume comme le nombre de dépôts de prospectus examinés, le nombre de vérifications de conformité effectuées, les délais d'opérations, les normes de service et l'avancement des projets. Lorsqu'elles font l'objet d'un suivi au fil du temps, ces mesures viennent appuyer la détection des tendances, la détermination des problèmes et des risques émergents, la gestion de projet, la gestion de la charge de travail et l'affectation plus efficace des ressources.

Les mesures des résultats indiquent si les objectifs, les stratégies et les buts prévus par la Loi pour la CVMO sont atteints. Les incidences de la réglementation, des activités de supervision et des interventions sont plus complexes à quantifier puisqu'elles se produisent au fil du temps, qu'elles sont souvent moins tangibles et qu'elles résultent de plusieurs facteurs. Dans le cas des activités axées sur le marché, les résultats sont mesurés, par exemple, en fonction des taux de conformité (p. ex., mesurés par le nombre de constatations importantes dans le cadre des examens de la conformité, ainsi que le nombre et le type de cas d'inconduite déterminés), du nombre et du type de plaintes des investisseurs, de l'évolution des taux de littératie des investisseurs et de la réussite des activités d'application de la loi. Dans le cas des activités internes, la CVMO mesure les résultats, par exemple, en fonction des taux de maintien en poste et de satisfaction des employés, ainsi que du respect du budget. L'Énoncé de priorités de la CVMO détermine les activités précises et les principaux résultats attendus pour chaque priorité. Les principales activités et les résultats attendus tirés de l'Énoncé de priorités de 2022-2023 se trouvent dans la section « Orientation stratégique – Programmes et activités actuels et futurs » de ce plan d'activités.

### Rapports sur le rendement

La CVMO produit régulièrement des rapports sur le rendement, tant à l'interne qu'à l'externe. Des rapports trimestriels internes sont présentés au conseil d'administration et à la haute direction de la CVMO. La CVMO est également responsable à l'égard des intervenants externes et elle utilise divers outils de rapports externes pour assurer la responsabilité et la transparence – notamment :

- La CVMO publie aussi un rapport annuel, y compris le bilan faisant état des progrès réalisés relativement aux initiatives cernées dans l'Énoncé des priorités.
- Diverses directions de la CVMO produisent des rapports sommaires ou d'activités publiés sur le site Web de la CVMO.
- La CVMO publie annuellement un document d'engagement en matière de service, détaillant les normes de service et les échéances cibles, ainsi que les résultats obtenus par rapport à ses objectifs.

La liste des engagements en matière de services actuels de la CVMO se trouve dans l'annexe A de ce plan d'activités. La CVMO examine ses engagements en matière de services sur une base annuelle et met à jour les engagements en matière de services au besoin. La CVMO peut mettre en œuvre les modifications temporaires de ses engagements en matière de services en réponse aux questions émergentes, au besoin.

# Budget

Remarque : Le budget reflète les modifications qui seront apportées à la gouvernance et à la structure de la CVMO qui entreront en vigueur lorsque la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* sera promulguée.

## Résumé budgétaire 2022-2023

Les budgets de fonctionnement et d'immobilisations 2022-2023 de la CVMO comprennent des investissements dans les personnes et les technologies pour réagir efficacement aux nouvelles questions réglementaires, à la croissance du volume et à la complexité des activités réglementaires, à la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail et aux progrès réalisés dans les principaux secteurs de croissance pluriannuels suivants :

- Activités d'éducation des investisseurs au moyen d'initiatives de sensibilisation élargies et du réaménagement du site Web de la CVMO destiné aux investisseurs, [gerezmieuxvotreargent.ca](http://gerezmieuxvotreargent.ca).
- Favoriser de nouvelles méthodes de mobilisation auprès de la communauté de l'innovation.
- Amélioration de la surveillance des produits dérivés de gré à gré en créant un entrepôt de données sur les transactions de gré à gré et en élaborant la fonction de surveillance de la conformité.
- Modernisation de la technologie pour optimiser la réglementation des marchés, mettre en œuvre une plateforme de données et d'analyse à l'échelle de l'entreprise, automatiser les tâches manuelles à l'aide de la technologie d'automatisation du processus robotique et commencer la mise en œuvre d'une solution de planification des ressources d'entreprise.

Les revenus prévus au budget reflètent une hausse de 16,5 millions de dollars (12,9 %) par rapport au budget de 2021-2022 en raison de la croissance des marchés financiers enregistrée au cours de la dernière année. La plupart des revenus de la CVMO sont directement influencés par les conditions du marché financier, qui s'est remis de la pandémie de COVID-19.

Les revenus prévus au budget reflètent une hausse de 15,1 millions de dollars (10,7 %) par rapport au budget de 2021-2022. Les quatre domaines de croissance des investissements pluriannuels mentionnés ci-dessus représentent une amélioration de 5,3 millions de dollars (3,8 %), tandis que la mise en œuvre de certaines recommandations du Groupe de travail représente 2,7 millions de dollars (1,9 %) de l'amélioration budgétaire. Les ressources ajoutées pour répondre efficacement à l'évolution du paysage du placement (p. ex., inscription, conformité et application des activités de cryptomonnaie) représentent 1 million de dollars (0,7 %) de l'augmentation. Les accroissements de la capacité à faire face à une augmentation du volume et de la complexité des activités au sein des fonctions réglementaires et opérationnelles établies représentent 6,1 millions de dollars (4,3 %) de l'augmentation budgétaire.

Les salaires et les avantages sociaux prévus au budget reflètent une augmentation de 11,2 millions de dollars (10,9 %) par rapport au budget de 2021-2022. L'augmentation est principalement attribuable à l'ajout de 57 nouveaux postes permanents et de 28 nouveaux postes temporaires pour les postes suivants :

- 21 postes permanents et 9,5 postes temporaires pour les activités de réglementation, de conseil et administratives de base afin de répondre de façon appropriée aux contraintes de capacité découlant

d'une augmentation importante du volume et de la complexité des diverses activités réglementaires et opérationnelles (p. ex., collecte de capitaux, application de la loi, ressources humaines).

- 10 postes convertis de consultants externes travaillant sur des projets de technologie au sein des Services d'information en personnel permanent à temps plein pour s'harmoniser avec la maturité et la stratégie des directions des services d'information et des solutions numériques.
- 6 postes permanents et 2 postes temporaires pour traiter de façon appropriée les problèmes réglementaires émergents découlant de l'évolution du paysage de l'investissement (p. ex., les fonctions de surveillance des cryptomonnaies).
- 11 postes permanents et 8 postes temporaires pour la mise en œuvre de la feuille de route pluriannuelle dans divers domaines de croissance :
  - 5 nouveaux postes pour la surveillance des produits dérivés;
  - 2 nouveaux rôles entre le Bureau de l'investisseur et le Bureau de l'innovation;
  - 4 nouveaux postes permanents et 8 postes temporaires à l'appui de la modernisation de la technologie;
- 9 postes permanents et 8,5 postes temporaires en vue de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail.

Les dépenses en immobilisations sont budgétées à 12,4 millions de dollars, ce qui reflète une hausse de 7 millions de dollars (128,1 %) par rapport au budget de 2021-2022. Le budget se compose des éléments suivants :

- 5,1 millions de dollars pour les améliorations locatives harmonisées avec le programme de modernisation du lieu de travail pluriannuel par la transformation de deux étapes en un milieu de travail hybride.
- 3,4 millions de dollars pour l'intégration des systèmes locaux de la CVMO dans SEDAR+.
- 2,5 millions de dollars pour les projets de transformation numérique.
- 0,9 million de dollars pour le développement d'un entrepôt amélioré de données sur les produits dérivés.
- 0,5 million de dollars pour les projets réguliers d'actualisation de l'infrastructure, y compris le remplacement du mobilier de bureau.

## Résumé financier 2021-2022

L'excédent total prévu des revenus par rapport aux charges en 2021-2022 est de 6,4 millions de dollars. Le total des revenus prévus en 2021-2022 est de 146,1 millions de dollars, soit une hausse de 18,1 millions de dollars (14,2 %) par rapport au budget de 2021-2022, principalement en raison des droits de participation plus élevés attribuables à la croissance des marchés financiers. Le total des dépenses prévues en 2021-2022 est de 139,7 millions de dollars, soit une diminution de 1,1 million de dollars (0,8 %) par rapport au budget de 2021-2022.

## Modifications des règles relatives aux droits

Les droits sont demeurés inchangés de 2017-2018 comme indiqué dans les règles de frais de la CVMO 13-502 et 13-503). Les modifications proposées aux règles relatives aux droits ont été publiées aux fins de consultation publique avec une date de mise en œuvre ciblée d'avril 2023. L'excédent actuel, le niveau de revenu et de

dépenses prévu, les dépenses en capital et le niveau de ressources de trésorerie requis pour financer des opérations au moyen de replis sont envisagés au moment de déterminer les honoraires appropriés. Sous réserve d'une approbation ministérielle, les modifications des règles de frais proposées reflètent les nouveaux frais accordés aux participants au marché des produits dérivés de gré à gré pour financer l'expansion des capacités de surveillance réglementaire des produits dérivés de gré à gré tout en réduisant les frais pour la plupart des payeurs de droits existants alors que nous calibrons à nouveau les frais pour tenir compte d'une répartition équitable des coûts dans les segments de marchés. Les modifications devraient générer des gains d'efficacité pour la plupart des participants au marché et la CVMO en éliminant un certain nombre d'activités et des frais de retard sans compromettre la protection des investisseurs.

<b>Excédent/déficit des revenus sur les charges (en millions de dollars)</b>	<b>Budget Budget</b>	<b>Budget Budget</b>	<b>Écart Favorable/ (défavorable)</b>	<b>Écart Favorable/ (défavorable)</b>
Revenus	127,9 \$	144,4 \$	16,5 \$	12,9 %
Charges*	140,8 \$	155,9 \$	(15,1 \$)	(10,7 %)
Excédent (déficit) des revenus sur les charges	(12,9 \$)	(11,5 \$)	1,4 \$	10,8 %
Dépenses en immobilisations	5,4 \$	12,4 \$	(7,0 \$)	(129,6 %)

\* Déduction faite du recouvrement des coûts d'application de la loi ainsi que du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs.

	<b>Budget 2021- 2022</b>	<b>Budget 2022- 2023</b>	<b>Écart</b>
Ressources humaines	628	685	9,1 %

	<b>Budget de fonctionnement et affectation du personnel de la CVMO</b> <b>Dépenses budgétaires en 2022-2023 : 155,9 millions de dollars</b> <b>Total de 685 employés</b> <b>(546 employés du service à la clientèle)</b>	
Réglementation des marchés Budget - 129,5 millions \$ 472 employés	Services consultatifs de réglementation Budget - 21,7 millions \$ 64 employés	Bureaux de la direction Budget - 4,7 millions \$ 10 employés

\* Les coûts des services de soutien ont été réaffectés aux activités de service à la clientèle.

### Excédent prévu sur trois ans

(en millions de dollars)	Budget Budget	Prévisions 2023-2024	Prévisions 2024-2025
Total des revenus	144,4 \$	148,3 \$	148,5 \$
Total des charges*	155,9 \$	152,4 \$	153,8 \$
Excédent/(déficit)	(11,5 \$)	(4,1 \$)	(5,3 \$)
Excédent à l'ouverture	115,4 \$	103,9 \$	99,8 \$
Excédent à la fermeture	103,9 \$	99,8 \$	94,5 \$

\* Déductions faites du recouvrement des fonds désignés

### Prévisions des dépenses en immobilisations

(en millions de dollars)	Budget Budget	Prévisions 2024-2025	Prévisions 2024-2025
Améliorations locatives	5,1 \$	3,4 \$	6,4 \$
Intégration de « SEDAR+ »	3,4 \$	2,6 \$	1,7 \$
Transformation numérique	2,5 \$	2,4 \$	2,4 \$
Entrepôt de données sur les produits dérivés	0,9 \$	0,9 \$	0,9 \$
Autres initiatives informatiques	0,5 \$	0,4 \$	1,0 \$
Total	12,4 \$	9,7 \$	12,4 \$

L'excédent à la fermeture de la CVMO prévu en 2021-2022 est de 115,4 millions de dollars, soit une diminution à 94,5 millions de dollars en 2024-2025. La CVMO continuera de puiser dans son excédent au cours des prochains exercices pour financer des programmes pluriannuels clés. Les hypothèses relatives aux revenus prévus en 2022-2023 comprennent une diminution de la participation dans les marchés financiers inscrits et non inscrits et une plus grande diminution en 2023-2024, suivie d'une croissance nominale en 2024-2025. Toutefois, tel que mentionné précédemment, la CVMO a l'intention d'introduire un nouveau droit pour les participants au marché des produits dérivés de gré à gré au cours de l'exercice 2023-2024. On prévoit que 13,5 millions de dollars seront partiellement compensés par une réduction d'environ 5,6 millions de dollars de frais annuels pour la plupart des payeurs existants, en diminuant les droits de participation et en éliminant un certain nombre d'activités et de frais de retard. Cela devrait faire croître les revenus totaux en 2023-2024 d'environ 7,9 millions de dollars.

L'augmentation des charges prévues en 2023-2024 est principalement due à la poursuite des principaux investissements pluriannuels dans la transformation numérique, la surveillance des dérivés, les projets d'innovation et les activités de sensibilisation des investisseurs. Ces investissements sont partiellement

compensés par les recouvrements des fonds désignés, représentant le recouvrement de sanctions pécuniaires non payées.

Les dépenses en immobilisations devraient diminuer au cours de l'exercice 2023-2024 et être semblables à celles de l'exercice 2022-2023 au cours de l'exercice 2024-2025. Les dépenses en immobilisations devraient diminuer principalement en raison de l'achèvement du projet SEDAR+, mais elles seront compensées par les hausses des améliorations locatives au moyen de notre programme de modernisation du lieu de travail. Les projets de transformation numérique qui appuient les activités réglementaires et administratives de bout en bout améliorées devraient demeurer constants en 2023-2024 et 2024-2025, par rapport à l'exercice 2022-2023. La livraison du dépôt de données sur les produits dérivés devrait se faire en cinq phases, la phase finale devant être achevée au cours de l'exercice 2024-2025 avec les mêmes dépenses tout au long de la période de prévision.

Le solde de trésorerie prévu de la CVMO est de 121,5 millions de dollars (y compris les réserves) au 31 mars 2021. En outre, nous prévoyons une position de trésorerie finale de 86 millions de dollars en mars 2025. Les revenus de la CVMO provenant des droits de participation (85 % du total des produits) sont directement liés à l'évolution de la croissance des entreprises, du secteur et du marché en général. Étant donné le manque de contrôle sur la plupart des revenus, une réserve de liquidités adéquate d'environ six mois est nécessaire pour continuer de remplir le mandat de la CVMO lors d'événements défavorables liés au marché.

Le solde des fonds désignés en septembre 2021 était de 120,8 millions de dollars. La *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) permet à la CVMO d'allouer les fonds reçus à des tiers ou au profit de tiers ou devant être utilisés par la CVMO dans le but d'éduquer les investisseurs ou de promouvoir ou autrement d'améliorer les connaissances et l'information des personnes concernant le fonctionnement des marchés financiers et des valeurs mobilières. Les sorties de fonds affectés aux programmes de sensibilisation des investisseurs, aux paiements des dénonciateurs et aux futurs engagements auprès de tiers qui s'harmonisent avec les fonds pourraient être utilisées conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario). La CVMO a également inclus dans les prévisions des hypothèses selon lesquelles le Bureau de l'innovation sera financé par le fonds désigné à partir de l'exercice 2023-2024, ce qui nécessite l'approbation du ministre. Le recouvrement des dépenses plus élevées pour des méthodes novatrices de formation aux investisseurs est prévu par le fonds désigné. Bien que le fonds ait atteint 120,8 millions de dollars, l'entrée de fonds sur le compte dépend entièrement de la nature des cas d'application de la loi d'une année à l'autre.

# Annexe A

## Engagements en matière de service

Remarque : Les tableaux ci-dessous représentent les engagements en matière de service de la CVMO au 7 décembre 2021 et comprennent les modifications temporaires apportées à ses engagements en matière de service entrés en vigueur jusqu'au 30 juin 2022. Les normes de services les plus récentes de la CVMO se trouvent à l'adresse <https://www.osc.ca/fr/notre-sujet/responsabilite/engagement-de-la-cvmo-en-matiere-de-service>.

### Lorsque vous avez une question ou plainte de nature générale

Sujet et description	Délai
<b>Demandes de renseignements ou plaintes de nature générale</b> Appel à l'InfoCentre de la CVMO	Répondre à au moins 95 % des appels téléphoniques reçus.  <b>(Remarque :</b> Le présent objectif tient compte d'un taux d'abandon des appels de 5 % qui pourrait comprendre les pourriels, les appels automatisés, les erreurs de composition et les problèmes de signaux, entre autres variables non contrôlées.)
<b>Demandes de renseignements ou plaintes de nature générale</b> Appel à l'InfoCentre de la CVMO	Répondre à 80 % des appels reçus en 60 secondes  Nous répondrons immédiatement à vos questions ou à vos préoccupations. Pour les questions plus complexes, nous pourrions vous demander de fournir des renseignements ou des documents supplémentaires ou vous indiquer que nous avons besoin de plus de temps.  Si votre appel est transféré à une boîte vocale durant les heures d'ouverture, nous vous rappellerons le même jour ou avant la fin du prochain jour ouvrable.
<b>Demandes de renseignements ou plaintes de nature générale</b> Demandes de renseignements ou plaintes écrites reçues par courriel, courrier, télécopieur ou formulaire en ligne	Nous vous répondrons sur les questions régulières dans les trois jours ouvrables ou moins (notre objectif consiste à répondre à 95 % de toutes les demandes de renseignements ou plaintes écrites reçues).  Pour les questions plus complexes, nous pourrions vous demander de fournir des renseignements supplémentaires ou vous indiquer que nous avons besoin de plus de temps.

### Lorsque vous communiquez avec nous sur les questions liées aux placements ou aux finances personnelles par l'intermédiaire du site [investingquestions.ca/fr](https://investingquestions.ca/fr)

Sujet et description	Délai
Questions liées au placement ou aux finances personnelles  Lorsque vous posez une question par l'intermédiaire du site <a href="https://investingquestions.ca/fr">investingquestions.ca/fr</a>	Nous répondrons à votre question dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la question (notre objectif consiste à répondre à 80 % de toutes les questions reçues).  Pour les questions plus complexes, nous pourrions vous demander de fournir des renseignements supplémentaires ou vous indiquer que nous avons besoin de plus de temps. Pour les questions qui ne relèvent pas du mandat de la CVMO, notre réponse peut ne pas être publiée sur le site Web, mais nous répondrons par courriel.

## Lorsque vous déposez un document auprès de nous

Sujet et description	Délai
<p><b>Prospectus :</b> <i>Dépôt pour un prospectus provisoire ou pro forma</i></p> <p>Délivrance de lettres de commentaires pour le prospectus ordinaire ou simplifié</p>	<p>Nous fournirons une première lettre de commentaires dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception préliminaire (pour les dépôts préliminaires) et des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).<sup>†</sup></p>
<p><b>Prospectus :</b> <i>Dépôt pour un prospectus provisoire ou pro forma</i></p> <p>Délivrance de lettres de commentaires pour le prospectus abrégé ou préalable de base</p>	<p>À l'exception des conventions de prise ferme, nous fournirons une première lettre de commentaires dans les 5 jours ouvrables suivant la date de la réception préliminaire (pour les dépôts préliminaires) et des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).<sup>†</sup></p> <p>En ce qui concerne les conventions de prise ferme, nous fournirons une première lettre de commentaires dans les 3 jours ouvrables suivant la date de la réception préliminaire (pour les dépôts préliminaires) et des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).<sup>†</sup></p>
<p><b>Prospectus :</b> <i>Dépôt pour un prospectus provisoire ou pro forma</i></p> <p>Achèvement de l'examen</p>	<p>Nous terminerons notre examen pour les offres régulières dans les 40 jours ouvrables suivant la délivrance d'un reçu (pour les dépôts préliminaires) et la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les documents reçus).</p> <p><b>Remarque :</b> L'examen des documents de placement qui sont complexes ou qui soulèvent de nouvelles questions de politique par la CVMO prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</p>
<p><b>Prospectus :</b> <i>Dépôt pour un prospectus provisoire ou pro forma</i></p> <p>Dépôt de votre prospectus définitif</p>	<p>Pour les prospectus définitifs déposés au plus tard à midi : le reçu sera remis avant la fin du jour ouvrable en cours si les documents fournis ont une forme acceptable.</p>
<p><b>Modifications apportées au prospectus :</b> <i>Dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire ou en cours</i> Lors du dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire avant que la CVMO délivre une lettre de commentaires concernant les documents de prospectus provisoire :</p> <p>Prospectus ordinaire ou simplifié</p>	<p>Nous enverrons notre lettre de commentaires à la plus reculée de ces deux dates : soit 5 jours ouvrables après la date de la réception pour la modification du prospectus provisoire, soit la date d'échéance initiale pour la lettre de commentaires (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).</p>
<p><b>Modifications apportées au prospectus :</b> <i>Dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire ou en cours</i> Lors du dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire avant que la CVMO délivre une lettre de commentaires concernant les documents de prospectus provisoire :</p> <p>Prospectus abrégé ou préalable de base</p>	<p>À l'exception des conventions de prise ferme, nous enverrons notre lettre de commentaires à la plus reculée de ces deux dates : soit 3 jours ouvrables après la date de la réception pour la modification du prospectus provisoire soit la date d'échéance initiale pour la lettre de commentaires (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).</p> <p>En ce qui concerne les conventions de prise ferme, nous fournirons une première lettre de commentaires dans les 3 jours ouvrables suivant la date de la réception préliminaire (pour les dépôts préliminaires) et des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).<sup>†</sup></p>

<sup>†</sup> Comprend les modifications temporaires apportées à ses engagements en matière de service entrés en vigueur jusqu'au 30 juin 2022.

Sujet et description	Délai
<p><b>Modifications apportées au prospectus :</b> <i>Dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire ou en cours Lors du dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire après que la CVMO a envoyé un accusé de réception définitif :</i></p> <p>Prospectus ordinaire ou simplifié</p>	<p>Nous enverrons notre lettre de commentaires dans les 3 jours ouvrables suivant la date de la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).</p>
<p><b>Modifications apportées au prospectus :</b> <i>Dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire ou en cours Lors du dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire après que la CVMO a envoyé un accusé de réception définitif :</i></p> <p>Prospectus abrégé ou préalable de base</p>	<p>Nous enverrons notre lettre de commentaires dans les 2 jours ouvrables suivant la date de la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).</p>
<p><b>Modifications apportées au prospectus :</b> <i>Dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire ou en cours - Communication de notre décision sur les dépôts de modifications :</i></p> <p>Achèvement de l'examen</p>	<p>Nous terminerons notre examen pour les offres régulières dans les 45 jours ouvrables suivant la délivrance d'un reçu (pour les dépôts préliminaires) et la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts réguliers reçus).<sup>†</sup></p> <p><b>Remarque :</b> L'examen des documents de placement qui sont complexes ou qui soulèvent de nouvelles questions de politique par la CVMO prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</p>
<p><b>Demande de dispense :</b> Dépôt d'une demande de dispense (à l'exclusion de la dérogation aux demandes de reconnaissance pour les entités d'infrastructure de marché)</p> <p>Délivrance des lettres de commentaires</p>	<p>Nous enverrons une première lettre de commentaires dans les 15 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive ou adéquate sous une forme acceptable (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de toutes les demandes reçues).<sup>†</sup></p> <p><b>Remarque :</b> L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</p>
<p><b>Demande de dispense :</b> Dépôt d'une demande de dispense (à l'exclusion de la dérogation aux demandes de reconnaissance pour les entités d'infrastructure de marché)</p> <p>Communication de notre décision</p>	<p>Nous prendrons une décision à l'égard des demandes de dispense régulières dans les 45 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de toutes les demandes de dispense régulières reçues).<sup>†</sup></p> <p><b>Remarque :</b> L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</p>
<p>Demande de reconnaissance, de désignation et d'exemption de la reconnaissance</p> <p>Délivrance des lettres de commentaires</p>	<p>Nous enverrons une première lettre de commentaires dans les 20 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive ou adéquate sous une forme acceptable (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de toutes les demandes régulières reçues).</p> <p><b>Remarque :</b> L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</p>

Sujet et description	Délai
Demande de reconnaissance, de désignation et d'exemption de la reconnaissance  Achèvement de l'examen	Nous terminerons notre examen dans les 6 à 9 mois suivant la réception d'une demande définitive pour les questions régulières (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de toutes les demandes régulières reçues).  <b>Remarque :</b> L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.
Circulaire de l'information de gestion  Dépôts pour les opérations donnant lieu à un conflit d'intérêts  Opérations donnant lieu à un conflit d'intérêts	Le cas échéant, nous fournirons des commentaires dans les 5 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif consiste à répondre à au moins 90 % de tous les dépôts reçus).†
Circulaire de l'information de gestion  Dépôts pour les opérations donnant lieu à un conflit d'intérêts  Achèvement de l'examen	Nous terminerons notre examen dans les 14 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).
Circulaires de l'offre publique d'achat ou de rachat  Dépôt d'une circulaire de l'offre publique d'achat ou de rachat	Le cas échéant, nous fournirons des commentaires dans les 7 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif consiste à répondre à au moins 90 % de tous les dépôts reçus).†
Circulaires de l'offre publique d'achat ou de rachat  Achèvement de l'examen	Nous terminerons notre examen dans les 21 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).
Circulaires de procuration émanant d'un opposant  Dépôt d'une circulaire de procuration émanant d'un opposant	Le cas échéant, nous fournirons des commentaires dans les 5 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif consiste à répondre à au moins 90 % de tous les dépôts reçus).
Circulaires de procuration émanant d'un opposant  Achèvement de l'examen	Nous terminerons notre examen dans les 14 jours ouvrables suivant la date du dépôt de la circulaire (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).
<b>Documents d'inscription :</b> Demandes de nouvelles entreprises  Notre accusé de réception de votre demande	Nous accuserons réception de votre demande dans les 5 jours ouvrables suivant la réception (notre objectif consiste à répondre à au moins 95 % de tous les dépôts reçus).
<b>Documents d'inscription :</b> Demandes de nouvelles entreprises  Notre réponse à votre demande	Nous fournirons nos commentaires initiaux sur votre demande d'inscription d'entreprise dans les 45 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).†
<b>Documents d'inscription :</b> Demandes de nouvelles entreprises  Communication de notre décision sur les demandes pour les demandes présentées par de nouvelles entreprises qui satisfont aux conditions prescrites*	Nous prendrons une décision à l'égard des demandes régulières et nous vous informerons dans les 120 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts réguliers reçus).†  <b>Remarque :</b> L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.

Sujet et description	Délai
<b>Documents d'inscription :</b> <i>Représentants de courtier</i>  Nouvelles demandes et demandes de réactivation qui satisfont aux conditions prescrites* et qui ne font pas partie d'une demande présentée par une nouvelle entreprise	Nous prendrons une décision à l'égard des demandes régulières dans les 10 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts réguliers reçus).  <b>Remarque :</b> L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.
<b>Documents d'inscription :</b> Représentants-conseils, représentants-conseils associés et agents de conformité principaux  Nouvelles demandes et demandes de réactivation qui satisfont aux conditions prescrites* et qui ne font pas partie d'une demande présentée par une nouvelle entreprise	Nous prendrons une décision à l'égard des demandes régulières dans les 30 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les dépôts réguliers reçus).  <b>Remarque :</b> L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.†
<b>Avis d'annulation</b>  Lorsque la personne a quitté la société qui la parrainait en bonne et due forme	Nous terminerons notre accusé de réception d'un avis d'annulation dans les 24 heures suivant la réception (notre objectif consiste à répondre à 100 % de tous les dépôts reçus).

\*Vous n'êtes pas inscrit auprès d'un organisme d'autoréglementation, vous répondez à toutes nos questions en fournissant suffisamment de détails, vous avez satisfait à toutes les obligations réglementaires, il est certain que vous détenez les qualités requises pour être inscrit et vous répondez à temps à notre demande de renseignements.

### Si vous faites l'objet d'un examen\*\*

Sujet et description	Délai
Examens des divulgations continus (examens complets)  Délivrance des lettres de commentaires	Nous répondrons à la correspondance du soumissionnaire dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la correspondance (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les examens).
Examens des divulgations continus (examens complets)  Achèvement de l'examen	Nous terminerons notre examen dans les 120 jours suivant la délivrance de notre première lettre de commentaires (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les examens).  Les délais d'examen varient considérablement selon la nature de l'examen. Nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.
Examens des déclarations d'initiés  Délivrance des lettres de commentaires	Nous répondrons à la correspondance du soumissionnaire dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la correspondance (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les examens).
Examens des déclarations d'initiés  Achèvement de l'examen	Nous terminerons notre examen dans les 120 jours suivant la délivrance de notre première lettre de commentaires (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les examens).

Sujet et description	Délai
<p>Examens de la conformité – Inscrits</p> <p>Évaluation fondée sur le risque de la conformité de l'inscrit à la législation sur les valeurs mobilières et les contrats à terme sur marchandises de l'Ontario</p>	<p>Nous terminerons notre examen et communiquerons nos constatations dans les 12 semaines suivant la réunion initiale avec l'inscrit (notre objectif consiste à répondre à au moins 80 % de tous les examens, à l'exception des balayages.)†</p> <p>Pour les examens menés en tant que balayage, les constatations sont coordonnées dans toutes les entreprises sélectionnées pour le balayage et, par conséquent, il faudra au personnel plus de temps pour communiquer nos constatations.</p> <p><b>Remarque :</b> En règle générale, le temps consacré à un examen dépend de la qualité et de l'efficacité de votre programme de conformité existant ainsi que de la disponibilité du personnel clé et de la rapidité de vos réponses à nos demandes de renseignements.</p>

\*\* **Remarque :** L'exhaustivité des renseignements fournis et la rapidité de vos réponses aideront à accélérer l'examen. La CVMO a besoin de plus de temps pour terminer les examens qui sont complexes, qui soulèvent de nouvelles questions de politique, qui impliquent des dossiers réglementaires concurrents ou exigent des mesures réglementaires supplémentaires. Nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.

## Lorsque vous demandez des dossiers de la CVMO

Sujet et description	Délai
<p><b>Demande de dossiers de la CVMO :</b> Communication avec le personnel de la gestion des documents et de l'information par téléphone ou par courriel</p> <p>Demande de copies de documents déposés par des entreprises ou de documents d'audience de la Commission* accessibles au public auprès du personnel de la gestion des documents et de l'information</p>	<p>Nous accuserons réception de votre demande avant la fin du jour ouvrable suivant et nous y répondrons dans un délai de 5 jours ouvrables.</p> <p>Pour certains types de demandes, y compris les demandes de documents déposés par des entreprises ou de documents d'audience de la Commission qui se trouvent dans les archives, nous pourrions vous demander de fournir plus de renseignements ou vous faire savoir que nous avons besoin de plus de temps.</p>
<p><b>Demande de copies de vos dossiers d'inscription auprès de la CVMO et des formulaires connexes</b> Communication avec le personnel de la gestion des documents et de l'information par téléphone ou par courriel</p> <p>Personnes ou compagnies inscrites qui demandent des copies de leurs propres dossiers d'inscription et des formulaires connexes</p>	<p>Nous accuserons réception de votre demande avant la fin du jour ouvrable suivant et nous y répondrons dans un délai de 5 jours ouvrables.</p>

## Si vous demandez l'aide de la Rampe de lancement de la CVMO

Sujet et description	Délai
<p><b>Formulaire de demande de soutien</b></p> <p>Notre accusé de réception de votre formulaire de demande de soutien</p>	<p>Nous accuserons réception dans les 2 jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien (notre objectif consiste à répondre à 100 % de tous les formulaires de demande de soutien examinés).</p>
<p><b>Formulaire de demande de soutien</b></p> <p>Examen de l'admissibilité</p>	<p>Nous communiquerons avec vous dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien (notre objectif consiste à répondre à 80 % de tous les formulaires de demande de soutien examinés).</p> <p>Si votre entreprise peut bénéficier de l'aide de la Rampe de lancement de la CVMO, nous communiquerons avec vous pour programmer une réunion. Si votre entreprise n'est pas admissible au soutien de la Rampe de lancement de la CVMO, nous vous expliquerons pourquoi.</p>
<p><b>Formulaire de demande de soutien</b></p> <p>Fourniture de soutien aux entreprises admissibles</p>	<p>Dans le cadre d'un appel téléphonique ou d'une réunion en personne, nous fournirons un soutien direct dans les 20 jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien (notre objectif consiste à répondre à 80 % de toutes les réunions programmées).</p>
<p><b>Formulaire de demande de soutien</b></p> <p>Demande de documents ou de dépôts supplémentaires</p>	<p>Après cette réunion, si vous pouvez recevoir un soutien continu de la Rampe de lancement de la CVMO, nous pourrions vous demander de nous fournir des documents supplémentaires ou un dépôt dans les 20 jours ouvrables suivant votre réunion de soutien direct (notre objectif consiste à répondre à 80 % de toutes les réunions programmées).</p> <p>Si nous ne recevons ni les documents supplémentaires ni le dépôt demandés, nous considérerons généralement le dossier comme inactif et prendrons des mesures pour le fermer. Consultez la section « Si nous n'avons aucune nouvelle de votre part » ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements.</p>